TL 6170
R5970

fidh
Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

Février 1999
N° 272

Rapport

Hors série de la Lettre bimensuelle de la FIDH

Mission Internationale d'Enquête

Indonésie / Timor Oriental
La duplicité des autorités indonésiennes

Introduction
p. 2

Présentation
p. 3

Chapitre I
ESPOIRS DÉÇUS : UN PREMIER BILAN INSATISFAISANT
p. 5

Chapitre II
LA RÉPONSE INDONÉSIENNE AUX MOUVEMENTS SÉPARATISTES
p. 16

Conclusion
p. 26

Annexe 1
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES
p. 30

Annexe 2
CARTE DE L'INDONESIE
p. 31

Chargés de mission :

William Bourdon
Secrétaire général de la FIDH
Avocat à la Cour

Santos Lamban
Secrétaire général de l'organisation affiliée à la FIDH aux Philippines, PAHRA

Indonésie / Timor Oriental

SOMMAIRE

Présentation

A. Rappel historique . . . . .p. 3
B. Les derniers événements . . . . .p. 4

Chapitre I

ESPOIRS DÉÇUS : UN PREMIER BILAN INSATISFAISANT

A. Libertés d'expression et d'association . . . . .p. 5

B. Impunité . . . . .p. 7
1. L'armée et la justice militaire . . . . .p. 7
2. La Commission Nationale des Droits de l'Homme . . . . .p. 10
3. Les commissions d'enquête et le *Joint Fact-Finding Team* . . . . .p. 11

C. Une justice défaillante . . . . .p. 12

D. La corruption . . . . .p. 13

Chapitre II

LA RÉPONSE INDONÉSIENNE AUX MOUVEMENTS SÉPARATISTES . . . . .p. 16

A. La situation au Timor Oriental . . . . .p. 17

B. Aceh . . . . .p. 23

C. Irian Jaya . . . . .p. 24

Conclusion

DES REFORMES QUI SE FONT CRUELLEMENT ATTENDRE . . . . .p. 26
En conclusion , la FIDH . . . . .p. 27

Notes . . . . .p. 28

Annexe 1
LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES . . . . .p. 30

Annexe 2
CARTE DE L'INDONESIE . . . . .p. 31

INTRODUCTION

Une délégation de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), composée de Me William Bourdon, secrétaire général de la FIDH et avocat à la Cour, et de Santos Lamban, secrétaire général de l'organisation affiliée à la FIDH aux Philippines, PAHRA (Philippine Association of Human Rights Advocates), s'est rendue à Djakarta, du 13 au 17 septembre 1998. La délégation s'est entretenue avec les autorités indonésiennes afin d'évaluer la situation des droits de l'Homme en Indonésie et au Timor Oriental, après la chute de Suharto.

La FIDH tient à remercier les autorités indonésiennes, ainsi que son Excellence M. l'ambassadeur d'Indonésie en France, pour avoir facilité ces différents entretiens, qui se sont déroulés dans une atmosphère constructive.

Par ailleurs, d'autres observateurs de la FIDH s'étaient déjà rendus en Indonésie pour nouer des contacts avec des syndicats, des associations de défense des droits de l'Homme, des avocats, des mouvements religieux... Ces mêmes observateurs se sont très précisément informés sur la situation au Timor Oriental et ont pu obtenir des informations de première main témoignant de la dégradation de la situation des droits de l'Homme sur ce territoire (voir chapitre Timor Oriental).

L'analyse développée dans le présent rapport de mission se fonde sur l'ensemble des informations ainsi collectées par la FIDH.

fidh
Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO, ET DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

INTERNATIONAL FEDERATION
OF HUMAN RIGHTS

FEDERACION INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS HUMANOS

الفدرالية الدولية لحقوق الانسان

Paris, le 16 Février 1999

Chers amis,

J'ai le plaisir de vous adresser le rapport de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme intitulé "Indonésie/Timor Oriental: la duplicité des autorités indonesiennes", publié le 8 février dernier. Celui-ci fait suite à une mission d'enquête sur le terrain.

En vous remerciant par avance de l'interêt que vous voudrez bien lui porter, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération la meilleur.

Grégoire Lechat
Responsable de Programmes

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
17, PASSAGE DE LA MAIN-D'OR, 75011 PARIS, FRANCE, TEL.: 33 (0)1 43 55 25 18, FAX: 33 (0)1 43 55 18 80
e-mail: fidh@hol.fr http://www.fidh.imaginet.fr N° SIREN 352 390 082 - CODE APE 913 E

fidh
Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO,
ET DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

INTERNATIONAL FEDERATION
OF HUMAN RIGHTS

FEDERACION INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS HUMANOS

الفدرالية الدولية لحقوق الانسان

COMMUNIQUÉ

INDONESIE / TIMOR ORIENTAL : LA DUPLICITE DES NOUVELLES AUTORITES

Publication du rapport d'une mission internationale d'enquête

Les nouvelles autorités indonésiennes n'ont pas fait la preuve d'un engagement sincère en faveur des droits de l'Homme, conclut un rapport de la FIDH rendu public le 8 février 1999 au terme d'une mission internationale d'enquête en Indonésie. On ne peut que s'inquiéter de la perpétuation des méthodes excessives héritées du régime Suharto, et au premier chef du recours injustifié et systématique à la force lors de manifestations pacifiques. De même, l'impunité à l'égard des auteurs des principales violations des droits de l'Homme n'est pas suffisamment démentie.

L'ambiguïté et la duplicité sont les caractéristiques marquantes du régime de Habibie, ont également conclu les chargés de mission de la FIDH. Dans ces conditions, la FIDH accueille avec la plus grande circonspection les récentes déclarations du gouvernement indonésien quant à une "*libération*" du Timor oriental *"si la proposition de l'Indonésie (...) d'octroyer un statut spécial au Timor oriental [était] rejetée"*. Tout laisse à penser, notamment au regard de la situation sur le terrain, qui s'est nettement dégradée ces derniers mois, que le nouveau régime cherche la déstabilisation du territoire. La FIDH s'inquiète particulièrement de la reprise des exécutions sommaires et des détentions arbitraires au Timor et du rôle joué à cet égard par les paramilitaires, entraînés et armés par les troupes indonésiennes. Tout désengagement de l'Indonésie doit se faire selon des modalités acceptables pour tous et avec toutes les garanties de sécurité de la population et de respect des droits de l'Homme, notamment du droit des peuples à l'autodétermination. A ce titre la communauté internationale doit assumer ses responsabilités et apporter son concours à la mise en place de ce processus.

Les progrès notables néanmoins enregistrés au cours de l'année 1998 ne semblent pas le fruit d'une volonté politique forte, mais la résultante d'une conquête de fait par la société civile. Le pouvoir reste finalement peu désireux de modifier le *statu quo* de l'ancien régime. A cet égard, la FIDH est très préoccupée par le poids demeurant disproportionné de l'armée dans la société indonésienne. La réduction du nombre de sièges réservés aux militaires à l'Assemblée ne suffit en aucune manière à garantir l'abolition de ce pouvoir démesuré.

Paris, le 4 février 1999

La Fédération ternationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) est une organisation internationale non-gouvernementale tachée à la défense des droits de l'Homme énoncés par la claration universelle de 48. Créée en 1922, elle regroupe 105 organisations membres dans le monde entier. À ce jour, la FIDH a andaté plus d'un millier de missions ternationales d'enquête, d'observation judiciaire, de médiation ou de formation dans une centaine de pays.

The International Federation of Human Rights Leagues (FIDH) is an international non-governmental rganisation dedicated to e world-wide defence of human rights as defined by the Universal Declaration of Human Rights of 1948. Founded in 1922, FIDH has 105 organisation member in all regions. To date, FIDH has undertaken more than a thousand nternational fact-finding, judicial, mediation or training missions in over one hundred countries

EN CAS DE MAUVAISE RECEPTION, VEUILLEZ NOUS APPELER AU :
IF YOU HAVE NOT RECEIVED THE FULL DOCUMENT, PLEASE CALL US AT :
17, PASSAGE DE LA MAIN D'OR - 75011 PARIS - FRANCE - TEL : (331) 43 55 25 18 / FAX : (331) 43 55 18 80
E. MAIL : fidh@csi.com / SITE INTERNET : http://www.fidh.imaginet.fr

La duplicité des autorités indonésiennes

PRÉSENTATION

A. Rappel historique

L'Indonésie est un vaste archipel de près de 2 millions de km^2 peuplé de 203 millions d'habitants. Composé à 80 % de musulmans, c'est l'un des plus grands États islamique au monde, le 11^e en étendue et le cinquième par sa population. Composé de plus de 13 000 îles, l'Indonésie s'étale sur plus de 5 000 km d'est en ouest et 2 000 km du nord au sud. Cette géographie particulière a créé un certain éclatement ethnolinguistique. Ainsi, on peut dire que " la caractéristique dominante de l'Indonésie est sa dispersion et son éclatement, et sa dynamique essentielle relève de l'unification "[1].

C'est en août 1945 que Sukarno et Mohammed Hatta proclament l'indépendance de l'Indonésie (finalement reconnue en 1949), après plusieurs siècles de colonisation hollandaise puis, durant la seconde guerre mondiale, de domination japonaise.

Durant plusieurs années, le pays connaît un système de démocratie parlementaire ; une quarantaine de partis se partagent la vie politique et six gouvernements, tous dirigés par Sukarno qui reste toutefois à l'écart des partis, se succèdent. Sukarno développe alors l'idée d'une " démocratie dirigée ", c'est-à-dire dirigée par lui-même. Le régime se durcit ; de 1957 à 1965, le Parlement s'enlise et le pays est de plus en plus mal gouverné. Les mouvements séparatistes et les opérations de déstabilisation, voire de guérilla, se multiplient, tandis que le Président Sukarno continue sa dérive autocratique tout en se rapprochant des communistes. A la suite d'une tentative de coup d'Etat aux circonstances troubles, le 30 septembre 1965, le général de réserve Suharto prend les choses en main. Les semaines de répression qui s'ensuivent font entre 500 000 et 1 500 000 morts selon les estimations. Les communistes et les habitants d'origine chinoise sont les premières victimes de cette répression ; les communistes seront durablement marqués du sceau de l'opprobre. Petit à petit, le général Suharto écarte Sukarno du pouvoir, avant d'en prendre les rênes en mars 1966.

Suharto prend alors en charge le pouvoir exécutif et fonde le parti de l'Ordre nouveau. En mai 1968, il se fait élire Président par l'Assemblée consultative du peuple - une formalité qui sera renouvelée tous les 5 ans, jusqu'au mois de mars 1998. Dès lors, Suharto gère les affaires publiques en s'appuyant sur quelques unes des croyances chères aux Indonésiens, comme le respect de la Constitution de 1945 ou celui du Pancasila[2] quelque peu remanié.

Par ailleurs, dès 1973, il met au pas les partis politiques : ceux-ci sont appelés à se regrouper sous deux bannières : d'une part, le Parti de l'unité et du développement (PPP), d'autre part, le Parti démocratique indonésien (PDI). En outre, l'armée met sur pied un " groupe " qui gère toutes les affaires du pays, nommé Golkar, contraction de " **Gol**ongan **Kar**ya " (" groupe fonctionnel "), qui n'a pas même l'étiquette de parti : il s'agit en quelque sorte du représentant du gouvernement et de l'armée sur la scène électorale, qu'il domine à chaque élection. Par ailleurs, l'armée est représentée à tous les niveaux de la société et tous les échelons de l'administration, grâce à un système de *double fonction* (*dwifungsi* - double rôle sécuritaire et économico-socio-politique) rendu possible par la structure même des institutions. C'est précisément cette place prédominante de l'armée dans la gestion des affaires publiques qui est aujourd'hui remise en question par la société civile.

L'Assemblée du peuple, dominée par le Golkar, est constituée de 500 membres dont 75 représentants des forces armées désignés d'office. Quant à l'Assemblée consultative du peuple (MPR), la plus haute instance indonésienne, qui élit le Président tous les cinq ans, elle est composée de ces mêmes 500 membres et de 500 autres nommés par le gouvernement.

Au cours de ses 32 années de règne, le général Suharto a maintenu l'ordre public et l'unité du pays par la force. Exécutions sommaires, disparitions, torture, arrestations arbitraires, détentions d'opposants ou de journalistes, atteintes à la liberté d'expression, omniprésence des services de renseignement... toute la panoplie des mesures d'oppression et de répression a été utilisée. L'Indonésie a longtemps été considérée comme l'un des points noirs de la planète en matière de respect des droits de l'Homme. Ces méthodes étaient particulièrement employées pour tenter de réprimer les mouvements indépendantistes en Aceh, en Irian Jaya ou au Timor oriental, notamment.
L'armée indonésienne a envahi le Timor, ancienne colonie portugaise le 7 décembre 1975, au lendemain d'une visite du Président des États-Unis d'Amérique, Gérald Ford, et de son conseiller, Henry Kissinger ; les Etats-Unis avaient secrètement donné leur accord à l'invasion de la partie orientale de l'île[3], et le soutien américain à l'Indonésie ne se démentira pas, que ce soit par le biais de ventes d'armes ou de programmes de formation militaire aux Etats-Unis destinés aux officiers indonésiens. En pleine guerre froide, le général Suharto a justifié, auprès de la population indonésienne comme de la communauté internationale, cette invasion par sa volonté de lutter contre l'expansion du communisme. Au moment de l'invasion, le trouble règne au Timor oriental, désordre

qui fait suite au désengagement croissant des Portugais dans leurs colonies au lendemain de la Révolution des œillets. Le 28 novembre 1975, le Fretilin, mouvement nationaliste, aujourd'hui transformé en parti politique, largement appuyé par la population, avait déclaré l'indépendance. Le problème devait, selon les autorités indonésiennes, être réglé en quelques semaines... qui durent en fait depuis près de 25 ans.

Sur le plan économique, l'Indonésie a toujours été considérée comme un bon élève du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Durant le règne de Suharto, l'Indonésie s'est lancée dans la déréglementation et a développé des industries manufacturières orientées vers l'exportation, financées par les investissements étrangers et le secteur privé. Depuis 1989, elle connaissait un taux de croissance de 7% par an. Le revenu annuel moyen qui était de 75 dollars en 1966 était de 900 dollars en 1996. Enfin, selon la Banque Mondiale, le pourcentage des Indonésiens vivant sous le seuil de pauvreté était tombé en 1996 à environ 11% de la population contre 40% en 1980. Mais, il demeure pourtant que “ la politique de développement [indonésienne] comporte bien des aspects négatifs, dont le plus évident, l'accroissement des inégalités sociales, était sans doute prévisible. L'industrialisation profite d'une main-d'œuvre abondante et très bon marché. Le salaire journalier, variable selon les régions, [était] d'environ 7 francs à Djodjakarta (Java) et 15 francs à Bata (île située dans le triangle de croissance constitué avec Singapour et la Malaisie). Encore n'est-il pas toujours respecté. En revanche, les grosses fortunes, où prédominent des groupes financiers sino-indonésiens (...) et des représentants du pouvoir, au premier rang desquels Suharto et ses enfants, s'évaluent à des milliards de dollars. C'est ce fossé, ou plutôt ce gouffre, qui est le plus mal et le plus vivement ressenti ”[4].

Un ressentiment qui a fini par éclater au grand jour au début de l'année 1998.

B. Les derniers événements

Nul doute que 1998 marque un tournant dans l'histoire de l'Indonésie. La crise économique qui a frappé l'Indonésie plus durement encore que la plupart de ses voisins (la roupie perd 80% de sa valeur), les manifestations étudiantes qui ont marqué la renaissance d'un pouvoir populaire, et, bien sûr, la chute de Suharto après plus de 30 ans de pouvoir sans partage... autant d'éléments qui, en déstabilisant les assises d'un pouvoir autoritaire, ont ouvert la voie à une démocratisation authentique.

En mai, tous les espoirs semblaient permis, et si en succédant à Suharto dont il était l'ancien bras droit, le Président Habibie n'avait qu'une crédibilité toute relative, son gouvernement semblait promis à une durée éphémère, et laisserait bientôt place à un gouvernement réellement représentatif. Par ailleurs, des signes positifs de changement apparaissaient : les libertés d'expression, d'opinion et de manifestation avaient à nouveau droit de cité ; des prisonniers politiques étaient libérés[5] ; une partie des troupes étaient retirées de territoires tels que le Timor Oriental (au sujet duquel des négociations tripartites sous l'égide de l'ONU s'engageaient à New York) ; l'omnipotente armée semblait perdre peu à peu pied face aux autorités civiles. De plus, le nouveau gouvernement s'engageait à ratifier les textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme, et ratifiait en particulier la convention n°87 du BIT relative à la liberté d'association. Cette ratification, associée à la déclaration du gouvernement selon laquelle les travailleurs étaient désormais libres de former leurs propres syndicats, a mis fin au monopole du syndicat “ officiel ”, le FSPSI (*All-Indonesia Trade Union*) pour ouvrir la voie à un mouvement syndical indépendant. Parmi les signes positifs, notons également la libération du dirigeant syndical Muchtar Pakpahan (leader de la SBSI, *Indonesian Prosperity Union*, fondée en 1992[6]), qui purgeait une peine de quatre ans de prison.

Certes, la situation était loin d'être idyllique : les autorités semblaient impuissantes face à la crise économique, et l'impact social de la crise se faisait de plus en plus durement sentir[7] ; de plus, l'armée était pour le moins réticente à laisser échapper son pouvoir ; le retrait des troupes du Timor Oriental s'avérait davantage une opération de relations publiques qu'une expression de réelle volonté de dialogue ; la situation à Aceh se dégradait très brutalement durant l'été ; surtout, les émeutes reprirent de plus belle, auxquelles faisait pendant une répression sévère. Pour autant, durant une grande partie de l'année écoulée, l'Indonésie semblait à la croisée des chemins, et telle était encore l'impression qu'en avaient retiré les observateurs de la FIDH à l'issue de leur séjour en Indonésie en septembre.

Force est de reconnaître que cette hésitation n'est aujourd'hui plus de mise, et que Habibie ne tient pas les engagements relatifs aux droits de l'Homme qu'il avait lui-même pris lors de son accession au pouvoir. Les derniers événements tragiques survenus en Indonésie et au Timor Oriental, qui ont encore fait des dizaines de morts, ne laissent plus guère de place à la perplexité sur les intentions du gouvernement Habibie, dont il faut souligner qu'il n'est constitué que d'anciens dignitaires du régime Suharto. L'affirmation de Habibie “ *je suis le meilleur élève du meilleur professeur* ” laisse peu de doutes quant à son allégeance à son prédécesseur. L'argument du maintien de l'ordre public à tout prix est régulièrement avancé pour justifier un recours systématique et excessif à la force et à une répression qui n'a rien à envier aux méthodes employées sous Suharto. *A contrario* ces événements renforcent singulièrement ceux qui, déjà au mois de septembre, considéraient que les tenants des méthodes autoritaires allaient l'emporter, dont au premier chef l'armée, qui, bien que divisée, semble avoir conservés intacts tous ses réflexes autoritaires, se parant ainsi des vertus de dernier rempart contre le chaos.

Ainsi, au scepticisme - qui était celui de la délégation de la FIDH et de la grande majorité des gens rencontrés à Djakarta - succède aujourd'hui une grande désillusion et une très grande inquiétude, renforcée par une impunité générale à l'égard des auteurs des violations des droits de l'Homme. Il est évidemment encore temps pour que les inflexions nécessaires soient données pour rassurer la population sur la sincérité, la qualité et l'ampleur des engagements pris. Encore faut-il que la communauté internationale tout entière prenne la mesure des périls qui se sont déjà annoncés et exerce par tous les moyens les pressions qui s'imposent.

CHAPITRE I

Espoirs déçus : un premier bilan insafisfaisant

A - Libertés d'expression et d'association

L'un des signes d'une amélioration de la situation des droits de l'Homme en Indonésie depuis la chute de Suharto est ce sentiment général, exprimé par tous, d'une plus grande liberté - et ce fait est particulièrement notable dans le domaine de la liberté d'expression et d'association. Des médias de toutes tendances ont vu - ou revu - le jour, des formations politiques ont surgi en nombre grandissant, des manifestations se tiennent régulièrement partout en Indonésie.

Il est clair qu'il est plus facile aujourd'hui d'obtenir une autorisation de publication pour les médias - autorisation qui était auparavant utilisée comme moyen de censure. Ainsi, les journaux *Bangkar* et *Tempo*, auparavant interdits de licence sous Suharto, ont désormais été autorisés de publication, et plus de 330 licences de publication ont été délivrées depuis la chute de Suharto. De plus, il était auparavant nécessaire, pour voir délivrée cette autorisation, d'obtenir une recommandation du PWI, le syndicat officiel de journalistes. Depuis la chute de Suharto, le ministre de l'Information, M. Yosfiah, a déclaré que le PWI ne " *devait plus monopoliser le bon usage du terme de journaliste* " ; une recommandation de leur part est devenue une pure formalité. L'alliance des journalistes indépendants, l'AJI, a entre-temps été reconnue (avec six autres syndicats de journalistes), après cinq d'existence illégale : le ministre de l'Information, ainsi que des membres du comité directeur du PWI ont même assisté à la célébration du cinquième anniversaire de l'AJI, le 7 août 1998. De même, aux dires de la plupart des journalistes rencontrés, l'autocensure qui prévalait sous Suharto (" *des lois non-écrites nous empêchaient d'aborder certains sujets : la famille de Suharto, le rôle de l'armée, les problèmes raciaux et religieux, le Timor Oriental* ") est en très net recul. Pour autant, tous regrettent que cette libéralisation n'ait lieu que de fait : en droit, les médias sont toujours soumis aux mêmes obligations qu'auparavant, notamment en ce qui concerne les autorisations de publication.

De même, il n'y avait sous Suharto que trois formations politiques (Le Golkar, le PDI et le PPP). Cent vingt trois formations politiques ont vu le jour depuis la chute de Suharto, mais leur existence légale reste relative : selon la loi électorale adoptée le 28 janvier 1999, pour présenter des candidats aux élections, une formation politique doit être implantée dans au moins neuf provinces sur 27 (on estime qu'une quarantaine de partis devrait franchir cette barre), et respecter certains principes généraux (tels que l'interdiction de prôner la haine raciale ou religieuse). Les principaux partis d'opposition, notamment le Parti du mandat national (PAN) d'Amin Raïs, le Parti du redressement national (PKB) d'Abdurrahman Wahid et le Parti démocrate indonésien-Combat (PDIP) de Megawati Sukarnoputri, sont donc assurés de participer aux élections.

Cette plus grande liberté ne signifie pas pour autant que le harcèlement ou les pressions visant les défenseurs des libertés aient cessé. Ainsi, si Djakarta a connu une explosion de multiples périodiques et quotidiens, certains journalistes rencontrés ont fait état de différentes pressions exercées à l'encontre de la rédaction. Des poursuites judiciaires avaient été déclenchées quelques jours avant notre arrivée à Djakarta à l'encontre de trois périodiques, *Detak, Merdeka, Tajuk* - *Detak* et *Merdeka,* pour avoir publié un article faisant de Akbar Tanjung[8] et Syarwan Hamid[9] les responsables des raids au siège du PDI en juillet 1996, lors des confrontations avec Megawati Sukarnoputri, et *Tajuk* pour avoir publié un article mettant en cause le général Djadja Suparman dans les émeutes de mai 1998. Plusieurs journalistes nous ont fait part d'une autre inquiétude, liée à la proximité traditionnelle de la presse aux milieux du pouvoir. De nombreux rédacteurs en chef sont membres du Golkar (ainsi en va-t-il du rédacteur en chef de *Kompas,* également membre du MPR), tout comme nombre de journalistes. Ces liens troubles sont bien évidemment peu propices au développement d'une presse foncièrement indépendante ; ses critiques du gouvernement et du régime sont par conséquent naturellement bridées. Plus généralement, plusieurs représentants des ONG nous ont fait part de leur préoccupation quant au manque d'organisation de la société civile : " *Il ne faut pas se laisser leurrer par les mouvements d'étudiants* ", nous a dit Hendardi, directeur exécutif de PBHI, " *derrière, il y a une vraie déficience dans la société civile, muselée pendant des décennies, et incapable de s'organiser de façon à former un véritable contre-pouvoir. Suharto a systématiquement éliminé toute forme d'organisation indépendante, et c'est là l'enjeu pour nous, société civile, dans les années à venir : apprendre à être réellement indépendants, apprendre tout simplement à être libres. Ce n'est pas si facile !* ".

Plus généralement, les opposants au régime en Irian Jaya, en Aceh, ou au Timor Oriental, tout comme les défenseurs des droits de l'Homme, continuent à être harcelés, à subir pressions et intimidations sous diverses formes, éventuellement sous la forme de menaces de mort.
M. Widjoyanto, directeur de la LBH, continue aujourd'hui à recevoir des menaces de mort et est victime de tentatives d'intimidation sous diverses formes. Les membres des ONG travaillant sur les " viols des Chinoises " ont également subi des pressions et des menaces ; l'assassinat de la jeune Ita Marthadinata, le 9 octobre 1998, est très probablement lié à son activité bénévole à *Tim Relawan,* une ONG locale de défense des droits de l'Homme, qui s'est notamment illustrée en publiant le premier rapport concernant les " viols des Chinoises " lors des événements de mai. Cet assassinat faisait suite à une série de menaces de mort à l'encontre du personnel de *Tim Relawan,* à l'envoi par la poste d'une grenade au siège de l'organisation, et à l'attaque d'un abri pour jeunes dirigé par le père Sandyawan, l'un des responsables de *Tim Relawan* ; tout ceci sans qu'aucune mesure de protection n'ait été prise. Au contraire, on peut penser que les dénégations répétées de la part des autorités à propos des viols n'ont fait que fragiliser encore davantage la position du personnel de *Tim Relawan.* La célérité avec laquelle les forces de police, à la suite du meurtre de Mlle Marthadinata, ont procédé à l'arrestation d'un jeune voisin, déclaré qu'il s'agissait d'un vol qualifié (alors que rien n'avait été dérobé de la chambre de la jeune fille), et assuré que cette dernière était très certainement toxicomane, n'a fait qu'accroître le scepticisme quant à la volonté politique réelle des autorités de faire toute la lumière sur cette affaire - qui aura eu en outre comme conséquence d'effrayer encore davantage les victimes des viols.

Ainsi, si tous s'accordent pour dire qu'il y a indéniablement plus de liberté sous Habibie que sous Suharto, ce " plus " demeure insuffisant. Au demeurant, selon un journaliste, " *s'il y a aujourd'hui plus de liberté d'expression, c'est parce que le gouvernement est* *faible* *- et non parce qu'il serait engagé dans un processus de démocratisation authentique* ". Les garanties des libertés n'ont pas encore été formalisées par des textes et certaines pratiques, parmi les plus condamnables, restent d'actualité.

Lors d'entretiens avec la FIDH, plusieurs ministres ou des militaires ont exprimé l'idée que le peuple jouissait désormais de trop de liberté, et qu'il " *serait bon que la situation revienne un peu sous contrôle* ". La crainte de voir des manifestations dégénérer les amène à envisager des mesures extrêmement restrictives. Ainsi, à la date de la mission de la FIDH, la seule mesure législative prise par le gouvernement Habibie depuis son accession au pouvoir consistait en un décret paru le 24 juillet 1998 relatif à la liberté de manifestation dans la rue, aux défilés, aux réunions publiques et aux publications. Il résulte de ce décret, remanié en octobre sans changement substantiel après une première révocation par l'assemblée,

- que les manifestations publiques sont interdites aux environs du Palais présidentiel, dans les lieux de culte, les établissements militaires, les hôpitaux, les aéroports, les gares, les gares routières et les lieux vitaux ;
- que les manifestations sont interdites les jours fériés nationaux et la nuit ;
- que les manifestants doivent informer préalablement, de façon écrite, la Préfecture de Police de leur intention d'organiser une manifestation, cette information écrite devant être déposée par le responsable du groupe au plus tard trois jours avant la manifestation ;
- que les manifestations ne doivent pas comprendre plus de 100 (50 dans la première version) personnes, et dans l'hypothèse où le nombre des manifestants serait supérieur, le décret fait obligation au responsable de demander l'autorisation de la Préfecture, l'accord de la police devant être donné au plus tard deux jours après réception de la demande d'autorisation ;
- dans cette hypothèse, les manifestations ne peuvent intervenir que trois jours après la publication de l'accord écrit de la police.

Selon un membre de la LBH, " *si l'on suit ce décret à la lettre, cela signifie tout simplement que le Président ne pourra plus faire de conférence de presse au palais présidentiel...* ". Ainsi, et paradoxalement, l'un des premiers actes réglementaires du gouvernement a été de créer un cadre légal permettant de porter atteinte à la liberté de manifestation et d'expression.

Enfin, l'absence de garanties constitutionnelles ou législatives dans le domaine de la liberté d'expression, s'ajoute au fait que l'Indonésie n'a toujours pas ratifié le Pacte International relatif aux droits civils et politiques de 1966. Le Président Habibie s'est engagé à le faire ratifier... mais se donne jusqu'en 2003.

Tout semble se passer en ce moment comme si le gouvernement, indécis, cédait aux pressions les plus fortes exercées sur lui à un moment donné, en fonction des circonstances, sans qu'aucune volonté politique réelle ne s'exerce dans un sens ou dans l'autre. Selon le professeur Hikam, de l'Institut des Sciences à Djakarta, " *le gouvernement ne fera rien sans pression du public et de la communauté internationale* " - si tant est que cette dernière soit prête à en exercer. Malheureusement, l'armée est encore suffisamment puissante pour qu'on puisse craindre qu'elle ne fasse pencher la balance de son côté, d'autant que les autorités n'hésitent pas à recourir la force lorsque les manifestations prennent de l'ampleur. Cela s'est particulièrement illustré au moment des manifestations organisées en marge des discussions sur les lois électorales au Parlement, dans la semaine du 10 au 13 novembre 1998 (qui ont fait 15 morts dont au moins six par balles, et plus de 400 blessés[10]), et plus généralement lors des manifestations qui ont secoué tout le pays durant ces derniers mois. En particulier, l'on ne peut que condamner :

- l'appel en novembre 1998 à la création de milices civiles destinées à renforcer les forces de police ; en dépit des protestations de toutes parts (la présence de miliciens civils ne pouvant qu'aggraver les troubles), Habibie a récemment donné son aval à la formation d'une milice forte de 40 000 hommes ;
- l'ordre donné de tirer à vue sur les manifestants lors d'émeutes à Solo, capitale provinciale de Java-Centre, à la mi-décembre 1998.

La FIDH estime que le recours immédiat, systématique, et trop souvent abusif, à la force et aux méthodes répressives dont l'armée et la police sont coutumières, soutenues en cela directement par le Président Habibie, est condamnable et n'est en aucune manière de nature à apaiser les tensions sociales et politiques qui secouent actuellement l'Indonésie, mais contribue au contraire à les exacerber.

B - Impunité

La question de l'impunité est, comme dans tous les pays émergeant d'une dictature, l'un des enjeux cruciaux en Indonésie. Comme l'ont noté de nombreux observateurs, en Indonésie comme ailleurs, l'attitude des nouvelles autorités concernant le problème de l'impunité sera significative du changement (réel ou factice) de la nature du régime, et sera décisive dans bien d'autres débats. Pour l'instant, il est indubitable que le gouvernement de Habibie a, de fait, maintenu la culture de l'impunité qui règne en Indonésie depuis des décennies, et le bilan de son gouvernement en la matière est décourageant. De plus, si Habibie s'est beaucoup exprimé au sujet de la réconciliation, il est resté étrangement silencieux au sujet de la vérité et de la justice : il semble bien que la volonté politique d'amener les auteurs des violations des droits de l'Homme devant les tribunaux manque. Les gestes du gouvernement sont insatisfaisants et trop peu significatifs pour laisser croire à un véritable changement en ce domaine ; il apparaît qu'ils étaient davantage destinés à apaiser l'opinion publique.
Trois organes méritent une attention particulière en raison de leur rôle possible dans la lutte contre l'impunité : la justice militaire, car c'est elle qui est seule habilitée à juger les membres des forces armées, la Commission nationale des droits de l'Homme (*Komnas Ham*), et le comité indépendant chargé d'enquêter sur les émeutes de mai 1998, qui peut jouer un " rôle-type ". Pour l'instant, force est de constater que ces trois organes sont marqués du sceau de l'impuissance et/ou du manque de volonté claire de faire la lumière sur les exactions passées et de poursuivre en justice leurs auteurs.

1. L'armée et la justice militaire

Première et principale visée dans le débat sur l'impunité : l'armée. L'armée indonésienne, l'ABRI, a officiellement maintenu un profil bas depuis la chute de Suharto, du moins jusqu'aux émeutes qui ont secoué l'archipel ces derniers mois. Pour autant, il est clair que, plus qu'à une réelle volonté d'abdiquer son pouvoir au profit des autorités civiles, cette présence plus discrète est due à la révélation au grand jour des violations massives des droits de l'Homme commises par l'armée au cours des années précédentes, et à la remise en cause croissante de la fameuse *dwifungsi*. Ce qui ne signifie pas pour autant que les exactions commises par les militaires à l'encontre de la population civile aient cessé, ou que leurs méthodes

brutales aient disparu - comme on a encore pu le constater lors des émeutes de novembre à Djakarta. Il reste de mise pour les troupes militaires et la police de disperser les manifestations étudiantes avec des balles réelles (et non pas seulement des balles de caoutchouc durci ou des munitions à blanc, comme l'affirment les militaires), comme l'ont confirmé *(i)* l'enquête ouverte à la suite des émeutes à Biak (Irian Jaya) le 6 juillet 1998, qui ont fait officiellement un mort, *(ii)* des observateurs lors des émeutes à Aceh le 3 janvier 1999, et *(iii)* les autopsies pratiquées sur les personnes décédées lors des émeutes à Djakarta à la mi-novembre 1998. A ceci s'ajoute l'attitude généralement plus excessive encore des groupes paramilitaires qui sévissent, entre autres, au Timor Oriental, et dont l'armée ne veut pas prendre la responsabilité - qu'elle a pourtant armés, entraînés, qu'elle rémunère, *" et auquel elle fait toujours faire le plus sale boulot "*, selon M. Nababan, membre de la Commission nationale des droits de l'Homme.
Notons en outre que la publication du rapport du comité d'enquête sur les émeutes de mai (*cf. infra.*, p. 11) a confirmé officiellement ce que tous nos interlocuteurs avaient souligné avec force : les forces armées indonésiennes se servent régulièrement de la provocation à l'émeute afin d'en venir à l'état d'urgence ; ce qui souligne de façon saisissante non seulement le problème de l'impunité et du poids prépondérant de l'armée dans la société indonésienne, mais également celui de ses méthodes - manifestement profondément enracinées. Car toutes les informations recueillies tendent à montrer que le cas des émeutes de mai n'est nullement une exception, et que l'armée utilise systématiquement la provocation pour légitimer son intervention en force.

C'est ainsi ce qui ressort :
- des informations que nous avons obtenues au sujet de la fusillade de Trisakti (les quatre jeunes ayant été délibérément ciblés).
- des informations recueillies au sujet du Timor Oriental (*cf. infra.* p. 19).
- de l'enquête menée par la LBH et *Kontras* en Aceh lors du " retrait " des troupes fin août 1998, et des émeutes qui ont suivi. Émeutes là encore provoquées, pour justifier le retour massif des troupes, et, selon *Kontras*, pour retarder la venue de la délégation de la *Komnas Ham* chargée d'enquêter sur les charniers.

En Indonésie, les Cours civiles n'ont pas de compétence pour poursuivre ou juger des membres des forces armées ou de la police ; c'est là la tâche des tribunaux militaires. Une telle institution ne laisse qu'un espoir maigre quant à la poursuite effective de membres des forces armées responsables de violations des droits de l'Homme, au regard de la très grande prudence et du traditionnel conservatisme qui sont l'empreinte des Cours militaires. Ce conservatisme fut particulièrement sensible dans les opinions exprimées par les militaires au sujet des " viols des Chinoises " lors des émeutes de mai, que l'armée (dont le général Wiranto, ministre de la Défense et chef d'état-major de l'armée, pourtant considéré comme appartenant à l'aile " progressiste " de l'armée) a niés en bloc.

L'essentiel des sanctions contre les auteurs de violations de droits de l'Homme consiste en de simples sanctions administratives (renvois, transferts) ; de plus, ce sont généralement des seconds couteaux qui font l'objet des poursuites. En l'état, le bilan des poursuites est décevant :

- Le général Prabowo Subianto[11] (ex-commandant en chef des Forces spéciales de l'Armée (Kopassus), de sinistre réputation), ainsi que deux officiers, le général Muchdi Purwopranjono, successeur de Prabowo à la tête des Kopassus, et le colonel Chairawan, ont été entendus en octobre 1998 par une Cour d'Honneur Militaire, en raison de leur implication dans la disparition de 24 activistes politiques[12]. Ils ont tous trois été relevés de leurs fonctions le 1er août 1998 - le général Prabowo a depuis été mis à la retraite anticipée. Plusieurs responsables militaires avec lesquels la délégation de la FIDH s'est entretenue ont réaffirmé que c'était, selon eux, une punition largement suffisante (certains ajoutant même que les militaires ne devraient pas être poursuivis pour avoir combattu les rebelles et servi leur pays).
Officiellement, ces trois officiers pourraient passer en Cour martiale s'il était prouvé qu'ils ont violé le Code d'éthique militaire. Pour l'instant, la Cour d'Honneur est uniquement chargée d'éclaircir le rôle de chacun - sans aucun pouvoir de sanction. Notons, en tout état de cause, que l'éventualité d'une comparution de Prabowo devant une Cour est devenue singulièrement irréelle depuis qu'il s'est fort opportunément installé en Jordanie, pays dont il est entre-temps devenu citoyen d'honneur.
- D'autre part, 11 membres des Kopassus (dont sept sous-officiers) comparaissent actuellement devant la Haute Cour militaire de Djakarta (la première comparution a eu lieu le 23 décembre 1998) pour leur implication dans cette même affaire. Les ONG dénoncent ce procès comme un leurre et craignent qu'il ne soit destiné qu'à protéger les hauts gradés de l'armée (les officiers supérieurs passent eux devant une Cour d'honneur plutôt que devant la Cour martiale) ; d'autant que le juge de la Cour Militaire a rejeté les accusations de torture, estimant qu'elles ne

pouvaient se fonder exclusivement sur les témoignages des victimes.
- Dans le cadre de la fusillade de Trisakti, qui avait fait 4 morts le 12 mai, deux policiers ont été condamnés à 4 et 10 mois de prison (donc des sentences légères) pour, avoir "outrepassé les ordres". Cependant, aucun n'a été poursuivi pour avoir tiré.
- Une enquête a été ouverte à l'encontre de 16 soldats du BTT 113, détenus pour avoir assassiné quatre villageois et en avoir blessé 20 autres lors d'incidents violents survenus dans la province d'Aceh au cours de la première semaine de janvier 1999. Les quatre morts faisaient partie d'une quarantaine de villageois arrêtés lors d'une attaque militaire contre le village natal du leader séparatiste d'Aceh, Ahmad Kandang, le 3 janvier. Les autorités ont déclaré à cette occasion que les 16 inculpés seraient jugés par une " Cour martiale rapide ".
- Environ 150 soldats ont été inculpés et arrêtés par la police militaire à la suite de la repression des manifestations étudiantes du "*Vendredi Noir*", le 13 novembre 1998. Leur nombre est difficilement déterminable en raison de nombreuses arrestations-libérations dans le cadre de cette affaire. Un observateur étranger à déclaré qu'il "y avait beaucoup de mouvement pour donner l'illusion que les autorités s'occupaient du dossier". " *Si l'enquête en cours prouve leur culpabilité, ils seront vraisemblablement traduits en Cour martiale* ", a pour sa part déclaré le général Djasri Marin, commandant de la Police militaire[13].

Si l'on peut espérer que les nouvelles mises en cause de l'armée dans les émeutes de mai (*cf. infra.*) mènent à de nouvelles inculpations, le chemin est long avant que ne soit mis fin à l'impunité dont bénéficient pour l'instant les auteurs des principales violations des droits de l'Homme en Indonésie ; le premier pas dans cette direction est l'abolition des tribunaux militaires. S'agissant de la date à laquelle une partie des fonctions des tribunaux militaires pourrait revenir aux tribunaux civils, les ministres rencontrés nous ont donné des informations contradictoires, le ministre de la Justice ne nous cachant pas son souhait de voir programmer une telle réforme dans un délai de 12 à 18 mois, d'autres ministres restant plus perplexes sur la possibilité de voir inscrite comme une priorité une telle réforme dans l'agenda du gouvernement.
De la sorte, il apparaît bien que la justice de droit commun est dans l'incapacité, pour des raisons de fait et de droit, de poursuivre quelque agent de l'État que ce soit qui se serait rendu coupable de sévices ou d'exactions.

Le plus grand obstacle est cependant, bien entendu, et cela ne saurait nous étonner, l'absence de la volonté politique du gouvernement d'admettre les méfaits commis par les militaires et de punir les coupables. Il serait pour cela nécessaire de réduire, voire d'abolir la *dwifungsi* de l'armée, qui lui confère une force politique massive dans les affaires de la nation. Restreindre cette force politique signifie la réduction significative du nombre d'anciens officiers militaires dans le gouvernement, mais également, à terme, la suppression de sièges réservés à l'armée au Parlement ; le projet de loi adopté le 28 janvier 1999 au MPR réduit ce nombre à 38 représentants des forces armées (en baisse de 75)[14] ; " *C'est bien... mais c'est encore trop ! Pourquoi devraient-ils disposer même d'un seul siège ? Ils ne sont pas élus !* " s'interrogeait un membre de la *Komnas Ham* à ce propos.

Les " liaisons dangereuses " entre police et armée

La séparation des forces de police du commandement militaire et du ministère de la Défense est l'une des principales revendications des réformateurs et des démocrates à Djakarta. Le Gal Roesmanhadi, Chef de la Police nationale, que nous avons longuement rencontré, a explicitement affirmé la nécessité de couper le cordon ombilical entre les forces de police et le ministère de la Défense. Cependant (et il s'agit d'une nuance de taille), sa préférence allait nettement en faveur d'un lien direct avec la présidence de la République, et non pas avec le ministère de la Justice ou de l'Intérieur, alors même que le ministre de la Justice nous avait exprimé son souhait de voir les forces de police directement rattachées à son Ministère. Nous avons objecté que se mettre sous la dépendance du Président de la République n'était pas précisément caractéristique d'un régime démocratique. Cette objection a été balayée, en invoquant des motifs d'ordre pragmatique (" *la police doit être proche du cœur du pouvoir...* ") qui, évidemment, sont loin d'être satisfaisants. Toujours est-il que cette volonté affichée de séparer police et armée n'a toujours pas été traduite dans les faits.
Le haut commandement de la police à Djakarta nous a décrit de façon précise les règles du jeu qui préludent à la division des tâches entre les forces militaires et les forces policières. Trois zones sont distinguées :
- Une première zone qui concerne essentiellement l'organisation de la circulation ; les forces de police ont alors vocation à agir seules.
- Une deuxième zone coïncide avec la nécessité d'organiser la liberté de manifestation ; les forces de police sollicitent alors les forces militaires dont elles obtiennent toujours le concours. Le commandement est, dans cette hypothèse, confié à un officier militaire.
- Enfin, une troisième zone, correspond aux situations d'émeutes ou de troubles : les forces de police s'effacent devant les forces militaires.

Ces liens troubles entre police et armée renforcent encore le poids de l'armée et sont de nature à favoriser l'impunité généralisée qui prévaut en Indonésie et à encourager un usage excessif de la force.

Le mutisme de nos interlocuteurs policiers et militaires a été en effet particulièrement criant quant aux raisons qui pourraient expliquer le fait qu'en dépit de nombreuses démarches, les familles de 13 étudiants disparus à Djakarta n'ont jamais pu obtenir, jusqu'à ce jour, d'informations sur leurs lieux de détention[15], alors que selon certains témoins que nous avons rencontrés, ils ont été localisés dans des lieux de détention secrets, tenus par les Kopassus. L'embarras de nos interlocuteurs a été évident s'agissant de ce qui est souvent qualifié par les militants des droits de l'Homme en Indonésie, de " guerre secrète " - c'est-à-dire celle confiée plus ou moins officieusement aux très nombreux services secrets de la police indonésienne.

2. La Commission Nationale des Droits de l'Homme (*Komnas Ham*)

Constituée en décembre 1993, elle est composée de 25 membres, choisis par un panel lui-même choisi par le Président de la Cour Suprême... lui-même nommé par Suharto. Le renouvellement de ses membres intervient tous les 5 ans, par différents mécanismes d'élection et de cooptation. La *Komnas Ham* a fait l'objet de critiques nourries : marquée de la " tache originelle " d'être née sous l'impulsion de Suharto dont elle aurait été un instrument de " *bonne conscience à petit prix* ", selon l'un de nos interlocuteurs, elle serait la fidèle servante du pouvoir. Manque d'indépendance, de pouvoir d'investigation digne de ce nom (ainsi, la *Komnas Ham* n'a pas la possibilité de solliciter et d'obtenir des administrations civiles et militaires la production de documents, ni d'obtenir, le cas échéant sous la contrainte, l'audition de témoins ou de présumés responsables de violation des droits de l'Homme), de moyens financiers, enquêtes superficielles et témoignant souvent d'une docilité servile à l'égard du pouvoir (ainsi, son action à propos de Timor apparaît des plus résiduelles, même si elle se vante d'avoir tenté de redynamiser son bureau à Dili, et qu'un de ses représentants s'y est rendu récemment, suite au massacre de civils qui y a eu lieu)...
Cependant, son travail reste, aux yeux de la plupart de nos interlocuteurs, et dans les mots de l'un d'entre eux, " *certes pas indiscutable, ni parfait, ni suffisant, mais honnête* ".

Les membres de la commission que nous avons pu rencontrer n'ont pas tous exactement la même appréciation sur l'efficacité des différentes démarches entreprises, surtout depuis les événements du mois de mai. Beaucoup soulignent que le nouveau gouvernement, au-delà des déclarations de principe, a manifesté ici ou là une défiance certaine par rapport à son souci de mener des enquêtes relatives aux violations des droits de l'Homme imputables à l'armée.
En tout état de cause, la Commission est davantage sollicitée par des particuliers : de 25 à 30 plaintes reçues quotidiennement du temps de Suharto, on est passé à une moyenne de 50 plaintes par jour ; ce qui témoignerait d'une plus grande confiance de la part du public.
En revanche, elle a émis des recommandations s'agissant des événements intervenus dans différentes provinces, et notamment en Aceh, qui ont été relayées à plusieurs reprises par la presse. Dans cette région, de très graves violations des droits de l'Homme ont été commises (*cf. infra,* p. 17). La Commission, après les événements du mois de mai, y a dépêché une délégation dont l'enquête a amené la Commission :
- à condamner les violations des droits de l'Homme qui y ont été perpétrées, ainsi qu'à solliciter que leurs auteurs soient poursuivis et jugés,
- à recommander qu'interviennent des mesures de compensation et de réhabilitation en faveur des victimes et des familles,
- à recommander la suppression de l'état de siège, ainsi que la mise en place d'institutions civiles et policières, de nature à ramener l'apaisement et la réconciliation dans cette région.

Enfin, la Commission a également recommandé que soit mis en place un programme d'éducation des militaires.

Selon plusieurs membres rencontrés (encore qu'il ne semble pas y avoir unanimité à ce sujet), les priorités de la Commission sont : la révocation de la loi sur la presse et de la loi anti-subversion ; la loi électorale et la nouvelle constitution de l'Assemblée ; le problème de l'autonomie des provinces.

Il serait injuste de ne pas créditer certains membres de la Commission d'une authentique volonté de favoriser le processus démocratique en cours et l'identification des responsables des principales violations des droits de l'Homme, tout comme de voir la Commission renforcée dans ses pouvoirs et légitimée dans son autorité. Au cours des entretiens que nous avons eus avec les différents ministres rencontrés, beaucoup se sont plu à souligner l'importance des progrès à l'échelle de l'histoire de l'Indonésie, et les nouvelles activités de la Commission (qui s'intéresse par exemple désormais également aux droits économiques, sociaux et culturels ; elle a ainsi pris position en faveur d'une ratification rapide du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), tout en rappelant que le dernier mot devra rester en tout état de cause à l'État, et par conséquent, de fait, à la justice militaire. Le ministre de la Justice a toutefois affirmé avoir évoqué avec le Président Habibie la possibilité de voir instituer, à l'échelon national, une " Commission Vérité et Réconciliation ", du type de celle qui a été mise en place en Afrique du Sud ou dans certains pays d'Amérique latine.

Si la *Komnas Ham* semble s'être enhardie depuis la chute de Suharto, ses activités et son indépendance sont encore en retrait par rapport à ce que l'on pourrait en attendre. Là encore, il y a là un véritable enjeu dans les prochains mois eu égard au problème de l'impunité ; l'attitude des autorités par rapport à la *Komnas Ham* et leur volonté à suivre ou non ses recommandations constitueront un test de l'authenticité de la démocratisation en cours.

3. Les commissions d'enquête et le *Joint Fact-finding Team, (TGPF)*

Parmi les éléments qui ont suscité une déception et une désillusion certaines à l'égard du nouveau régime, figurent les commissions d'enquête. Plusieurs commissions avaient été mises sur pied par le gouvernement, souvent à grand renfort de publicité, pour enquêter sur divers dossiers en lien avec des violations des droits de l'Homme : sur la fusillade de l'université Trisakti le 12 mai à Djakarta, qui avait fait quatre morts ; sur les enlèvements et les disparitions d'opposants politiques ; sur la corruption et les enrichissements illégaux... Toutes ont tourné court ou se sont enlisées. Il ne fait guère de doute que l'armée, qui n'a pas caché sa réticence à l'égard de nombre d'entre elles, a joué un rôle décisif dans l'enterrement de ces dossiers. Mais, c'est là indéniablement un mauvais signe quant à la nature de la transition qui est en train de se jouer en Indonésie, notamment en ce qui concerne le lien entre l'ABRI et les autorités civiles. Il devient difficile de partager l'espoir du Président Habibie lorsqu'il dit que *" nous ne voulons pas que notre nation devienne pour le monde un exemple de la manière dont l'esprit de démocratisation peut échouer "*[16].

L'une de ces commissions a pourtant rendu récemment son rapport. Il s'agit du Comité d'enquête (TGPF), formé le 23 juillet 1998, afin d'enquêter sur les exactions commises lors des émeutes des 13 et 14 mai 1998 qui firent près de 1.200 morts, et en particulier sur les meurtres et les allégations de viols à l'encontre de femmes essentiellement d'origine chinoise. Dirigé par Marzuki Darusman, Vice-président de la *Komnas Ham*, il est composé de six représentants du gouvernement, dont des membres de l'ABRI, et de treize membres issus d'ONG. Les six représentants du gouvernement proviennent des ministères de la Justice, de la Défense, des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Commission sur la violence contre les femmes, du Bureau du Procureur. Le Comité est subdivisé en trois sous-comités, respectivement chargés des témoignages, des vérifications et des victimes. En tant que comité indépendant, il a le pouvoir de convoquer, de requérir des documents, d'émettre des recommandations et de rendre publiques ses conclusions. Il n'a pourtant pas le pouvoir de procéder à des interrogatoires, de rechercher ou de saisir des documents, encore qu'il peut ordonner à la police ou aux autorités concernées de procéder à des recherches ou des arrestations.

M. Darusman, lors d'un entretien avec la délégation de la FIDH, a assuré que le Comité pouvait travailler sans rencontrer d'obstacle fondamental. M. Darusman a pris comme exemple le fait que le Comité a pu convoquer pour une audition Prabowo ainsi que d'autres membres de l'ABRI (notamment M. Syafrie Sjamsoeddin, commandant militaire à Djakarta au moment des émeutes, également *senior member* des Kopassus, M. Zacky Aswar, membre du commandement militaire à Djakarta, et M. Zatiyoso, qui occupe des fonctions importantes au sein de la hiérarchie militaires). Pour autant, les conditions de travail n'ont pas été parfaites : ainsi, M. Darusman a regretté la résistance manifeste du gouvernement à voir une enquête complète, ouverte et exhaustive, aboutir. Il a notamment fait état d'articles de presse dans lesquels des membres de l'ABRI ou du gouvernement s'exprimaient sur " l'inefficacité " du Comité. M. Darusman a également mentionné les remarques du général Wiranto datant du 4 octobre selon lesquelles il n'y aurait pas eu de viols, anticipant par là, pour le moins abusivement, les résultats de l'enquête du Comité. A ces difficultés s'est ajouté le meurtre de la jeune Ita Marthadinata (*cf. supra*, p. 6), rendant les témoignages d'autant plus difficiles à obtenir.

Les conclusions du rapport, publié le 3 novembre 1998, et les déclarations de M. Darusman lors de la conférence de presse[17], sont tout simplement dévastatrices pour les forces armées indonésiennes. En effet,

- Le rapport établit qu'il y eut au moins 85 cas de violences sexuelles durant les émeutes, dont au moins 66 cas avérés de viols sur des femmes, en majorité d'origine chinoise. La majorité des viols sont collectifs (*gang rapes*).

- Le rapport conclut que les émeutes ont été provoquées par des agents qui ne faisaient pas partie de la population locale, qui identifiaient les cibles, qui étaient manifestement entraînés à l'usage d'armes et dotés de moyens de communication entre eux.
- Ainsi, il ressort qu'il y a bien eu complot de la part des forces armées durant les émeutes afin de créer une situation qui justifierait l'imposition de la loi martiale, voire une tentative de coup d'État : dans les termes de M. Darusman, *" il s'avère qu'il y eut un complot au sein de l'élite militaire et politique afin d'organiser une crise (...). Nous avons conclu qu'il y a bien eu une tentative pour créer une situation d'urgence par le biais des émeutes, qui justifierait l'utilisation de pouvoirs étendus et de mesures d'urgence afin de contrôler la situation "*.
- Lors de la conférence de presse, M. Darusman a nommément mis en cause le général Prabowo Subianto pouvant être à l'origine de cette opération ; M. Darusman a également mentionné S. Sjamsoeddin : selon lui, S. Sjamsoeddin et le Gal Prabowo doivent être tenus pour responsables des exactions lors des émeutes.

L'armée et le pouvoir ont donc été explicitement mis en cause dans ce rapport - un rapport immédiatement contesté par l'armée qui y voit *" une analyse, non une enquête "*, selon le Gal Wiranto. L'on peut pourtant légitimement douter que le rapport sera effectivement suivi d'effet, dans la mesure où la poursuite légale de militaires ou de membres de la police relève en Indonésie de la justice militaire ; à plus forte raison depuis le départ en Jordanie du Gal Prabowo. Deux mois après la remise du rapport, aucune suite n'y a été donnée.

Il importe de souligner, à propos des personnes d'origine chinoise[18], la discrimination systématique opérée à leur encontre : en fait (puisqu'elles sont souvent les premières victimes des émeutes), et en droit, comme le soulignait M. Dos Reis Amaral, membre de la *Komnas Ham* : *" La discrimination à leur encontre est inscrite dans la Constitution "*, puisque pour postuler au poste de Président de la République, il faut être " d'origine indonésienne ". De même, les personnes d'origine chinoise ne peuvent entrer ni dans la fonction publique, ni dans l'armée. Selon M. dos Reis Amaral, *" la politique d'exclusion des "Chinois" est systématique dans toutes les écoles ou les universités publiques "*. Notons en outre qu'en Indonésie, les mariages inter-religieux sont interdits par la loi.

C - Une justice défaillante

L'administration judiciaire de la République indonésienne ne s'est jamais distinguée par son indépendance. Le régime du général Suharto, pendant 32 ans, n'a pas dérogé à cette règle, étant observé qu'il n'y a pas eu de tentative ou d'amorce d'une quelconque réforme visant à modifier le statut des juges et l'organisation des tribunaux. *" Quelle indépendance pourraient-ils bien avoir ? Le gouvernement est au-dessus de la loi - et des lois ; les juges sont toujours sous l'œil du gouvernement... "*, soulignait un membre de la *Komnas Ham*. Ce propos demande à être (très) légèrement nuancé depuis la chute de Suharto : une ou deux décisions de justice ont été prises qui témoignent d'une certaine indépendance (inédite) à l'égard du pouvoir politique[19]. Formellement, l'organisation judiciaire semble respecter un certain nombre de principes admis couramment dans les pays démocratiques, tenant à sa division entre une justice civile, une justice pénale, une justice administrative et une justice militaire. Selon l'un des interlocuteurs de la FIDH, *" le régime de Suharto était magnifiquement organisé : sous les "pavés" d'une pseudo-légalité, la "plage" d'un autoritarisme absolu... "*. Coutumière des arrestations massives, l'armée et les forces de police savent pouvoir s'appuyer sur une justice docile, disposant d'un arsenal juridique capable de réprimer toute contestation sous une légalité apparente. La loi anti-subversion est l'instrument privilégié de cette répression, tout comme une application extensive - et abusive - de la diffamation, en particulier à l'égard du Président de la République et de ses proches. Plus généralement, nos interlocuteurs se sont accordés pour dire que la Constitution indonésienne, vague et imprécise, laisse la porte ouverte à de nombreuses interprétations - jusqu'ici, cette interprétation se faisait dans un sens nettement répressif.

Les juges sont nommés par le ministre de la Justice avec l'accord du Président - ils dépendent donc du pouvoir politique ; ils sont révocables à tout instant, sans préavis, et, bien entendu, sans motivation ni possibilité de recours. Des rencontres que la délégation de la FIDH a faites à Djakarta, il apparaît cependant que le pouvoir central n'use que de façon parcimonieuse de ce pouvoir de révocation. En effet, la plupart des magistrats ont conservé leur poste, s'obligeant de façon docile à anticiper sur ce que le politique souhaitait et exigeait. Bref, les mentalités judiciaires sont marquées du sceau de l'autocensure et de la servilité. A ces problèmes s'ajoute en outre celui de la corruption, qui est devenu particulièrement aigu depuis la crise économique : le salaire d'un juge s'élevant à moins de 100 dollars par mois, *" vous comprenez que les juges deviennent très facilement corruptibles "*, selon un membre de la *Komnas Ham*[20], qui ajoutait : *" De toute façon, c'est la même chose pour les avocats ; le système légal tout entier est corrompu "*.

La caractéristique principale de l'organisation judiciaire en Indonésie, qui la rend profondément suspecte, tient bien entendu à l'énormité des prérogatives de la justice militaire. Depuis l'origine, celle-ci confisque, aux dépens de la justice civile, l'ensemble des délits et crimes commis par les militaires, qu'ils soient perpétrés dans le cadre de la vie de caserne, ou dans celui du maintien de l'ordre public. Rappelons en effet que celui-ci (qui sert classiquement de justification à de nombreuses violations des droits humains) et, par conséquent, les activités répressives, sont depuis toujours le fait des forces militaires et/ou policières.

Si le ministre de l'Intérieur nous a expliqué qu'il n'était pas pensable que *" la presse dicte sa conduite au gouvernement "*, s'agissant des poursuites à engager à l'encontre des responsables de violations des droits de l'Homme, l'essentiel, s'agissant du fonctionnement de la justice, est de souligner la très grande déception de l'ensemble des interlocuteurs issus de la société civile que nous avons rencontrés. Ils ont regretté qu'aucune mesure significative, même symbolique, n'ait été prise par le nouveau gouvernement, aux fins de convaincre l'opinion publique de sa volonté d'engager un processus de réforme de l'administration de la justice. Le ministre de la Justice nous a indiqué que le fait de rendre à la justice de droit commun la totalité de ses prérogatives, aujourd'hui confisquées par la justice militaire, pouvait être inclue dans le calendrier des réformes du gouvernement. Mais cette priorité n'est pas nécessairement partagée par les autres membres du gouvernement rencontrés.

D - La corruption

Au cours des entretiens que la délégation de la FIDH a pu avoir, la plus grande majorité des interlocuteurs ont, soit spontanément, soit sur nos questions, lié la question de la corruption à celle de la démocratisation. Pour beaucoup d'entre eux, il ne pourra y avoir de saine et définitive démocratisation en Indonésie si, simultanément et de façon définitive, n'est pas éradiqué le fléau de la corruption.

La lutte contre la corruption en Indonésie est bien le fruit de deux exigences :
- celle de la communauté économique (nationale et internationale) qui, depuis le début de la crise qui a frappé les pays du sud-est asiatique, conditionne peu ou prou le soutien des principales institutions financières (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale[21]) à l'adoption régulière de mesures significatives de lutte contre la corruption. Les observateurs estiment le coût de la corruption à environ 30% des coûts de production.
- et, simultanément, celles de la société civile, sinon d'une partie de la classe politique indonésienne, visant à voir accélérer le processus de transition démocratique.

Des ministres que nous avons rencontrés, il n'y en a pas eu un, bien sûr, qui n'ait pas eu à cœur de souligner à quel point il était essentiel, pour l'Indonésie, de mettre un terme au fléau de la corruption. Le Chef de la police et ses adjoints, qui ont longuement reçu la délégation de la FIDH, ont indiqué qu'une nouvelle *task force* avait été mise en place rapidement après l'arrivée au pouvoir du Président Habibie. Composée d'officiers qui auraient été spécialement formés à cette fin, elle est chargée d'enquêter sur les faits de corruption et de délinquance financière. Ces mêmes officiers de police n'ont pas caché qu'ils manquaient de moyens et de personnel qualifié pour affronter de façon efficace ce qu'ils n'ont pas reconnu être une tâche extrêmement difficile et importante pour l'avenir de l'Indonésie.
Il doit être signalé que sur l'insistance de la communauté internationale, les nouvelles autorités ont publié successivement deux décrets, les 22 avril et 20 août 1998, identifiés comme une nouvelle loi sur les faillites. Ces textes sont relativement importants car ils donnent le pouvoir aux nouvelles autorités de fermer, sans préavis, tout établissement bancaire qui violerait la loi, de faire nommer un administrateur provisoire, ainsi que de faire séquestrer les avoirs de la banque, y compris ceux de ses dirigeants soupçonnés de fraude. C'est là un pas important pour mettre fin à la pratique, courante en Indonésie et plus généralement en Asie du sud-est, qui consistait pour les banques à prêter au-delà de leur marge à des entreprises sœurs ou amies. Aux termes de ce que nous avait indiqué le Chef de la police indonésienne, 18 établissements bancaires ont été fermés en application de cette nouvelle législation. Ce qui démontre que le nouveau gouvernement peut, quand il le veut, prendre des mesures très rapidement.

S'agissant du nouveau Procureur général, qui a également reçu longuement la délégation de la FIDH, son enthousiasme s'agissant de la lutte contre la corruption était spectaculaire. Pour bien marquer d'ailleurs son attachement à la nouvelle ligne politique du Président Habibie, il avait convoqué les médias indonésiens à l'issue de l'entretien avec la délégation, ce qu'aucun autre ministre n'avait fait. La délégation de la FIDH a tenté d'obtenir des réponses concrètes, et c'est ainsi que le Procureur général nous a fait savoir qu'avait été donné pour instruction, à l'ensemble des Procureurs régionaux et locaux, de

" boucler " leur enquête, s'agissant de l'ensemble des faits de corruption, en 50 jours, sans aucune prorogation de délai possible. Il n'a pas été possible d'obtenir un chiffre, s'agissant du volume des enquêtes en cours sur l'ensemble du territoire indonésien. Une boîte postale a été mise en place à Djakarta et dans certaines régions, aux fins de permettre à toutes les personnes souhaitant dénoncer les corrompus et corrupteurs de pouvoir le faire dans des conditions de sécurité et, par conséquent, discrètement. Des spots publicitaires sont à cet égard diffusés pour encourager la population à utiliser ces boîtes postales et fournir leurs informations et doléances concernant la " Collusion Corruption Népotisme " (KKN). Des milliers de lettres seraient déjà arrivées dans cette boîte postale, qui auraient été à l'origine de nouvelles enquêtes.

Le cas Suharto

Toute enquête sérieuse au sujet de la corruption en Indonésie ne peut manquer de viser en premier lieu Suharto lui-même. Le népotisme de son régime est de notoriété publique : il n'y pas de grand établissement industriel, financier ou bancaire en Indonésie dans lequel, de fait ou de droit, un proche de Suharto n'ait d'intérêt. Le 6 septembre 1998, lors d'une allocution télévisée qui constituait sa première apparition publique depuis sa chute, Suharto a rejeté avec véhémence toute accusation de corruption de sa part : *" Je n'ai pas un centime d'économies à l'étranger, je n'ai pas de compte dans des établissements bancaires à l'étranger, je n'ai fait aucun dépôt à l'étranger, et je n'ai pas même de parts dans des entreprises étrangères - et moins encore des centaines de milliards de dollars "*.

Le chef de la police a pourtant fait état de plusieurs enquêtes en cours à Djakarta. L'une d'elle porte sur la fortune de la fille du Président Suharto, Siti Hardiyanti Rukmana, qui dirige notamment le conglomérat Citra Marga, la société de péage des autoroutes en Indonésie et dans d'autres pays asiatiques (elle est également Présidente de la chaîne télévisée sur laquelle Suharto fit son allocution). Une autre investigation concerne les conditions de mise en place du projet de " voiture nationale " (la " Timor "), qui, selon le Procureur général, à coûté plus de 1,5 milliards de dollars à l'Indonésie, et n'a pu être lancé qu'à la faveur d'un décret présidentiel garantissant des conditions favorables au fils de Suharto, Hutomo " Tommy " Mandala Putra, responsable du projet. Selon le Procureur général, le projet était *" marqué par le népotisme "* et n'a été rendu possible qu'en raison de collusion entre " Tommy " Suharto et les responsables gouvernementaux[22]. D'autres enquêtes portent sur différents établissements bancaires, dirigés par des proches du Président Suharto ; certains d'entre eux ont été fermés sur décision gouvernementale, à la suite de recommandations du FMI.

Le montant des sommes détournées, pendant environ 35 ans, par le Président Suharto et ses proches est impossible à déterminer précisément, d'autant que les fonds risquent d'être singulièrement difficiles à identifier, du fait de cette immense nébuleuse d'entreprises et de " fondations caritatives " (plus d'une centaine - exonérées d'impôts) dirigées par des proches de Suharto. Certaines estimations vont jusqu'à 40 milliards de dollars ; selon la revue américaine *Forbes*[23], Suharto arrive au troisième rang de sa liste " rois, reines et dictateurs ", avec une fortune personnelle de 16 milliards de dollars, et selon le Castle Group, un groupe de consultants basé à Djakarta, la fortune des enfants de Suharto s'élèverait aux alentours de 5 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent 2 milliards de dollars issus des fondations caritatives - ceci sans compter la fortune déposée à l'étranger. David Hale, un économiste ayant fait des recherches sur la fortune de Suharto, estime ainsi que près de 8 milliards de dollars auraient été transférés en Autriche sur ordre de Suharto, avant sa chute. Une " enquête préliminaire " sur la fortune de Suharto a été lancée à la mi-septembre 1998 ; le général avait alors été entendu à deux reprises par le Procureur général. Sous la pression du public, les autorités ont, en décembre 1998, décidé d'accélérer cette enquête sur la corruption du général durant ses trois décennies au pouvoir ; après deux anciens ministres[24], Suharto lui-même a été entendu pendant près de trois heures, le 9 décembre, par des collaborateurs du Procureur général et a déclaré *" avoir donné toutes les informations nécessaires "*[25]. Aux dires du porte-parole du Procureur général, Suharto n'est pourtant pas encore considéré comme " suspect " dans cette affaire. Il convient de noter que les obstacles à une investigation approfondie et au recouvrement des sommes détournées sont immenses :

- La volonté politique de la part du gouvernement à faire toute la lumière sur la corruption de Suharto semble manquer : d'une part, le Président Suharto dispose encore de réseaux et de moyens très importants pour tenter de museler ce qui constituerait d'authentiques et efficaces investigations sur sa fortune ; d'autre part, le gouvernement est constitué d'anciens dignitaires du régime dont tout laisse à penser qu'ils seraient eux-mêmes impliqués au cas où l'enquête irait trop loin. Ainsi, le Procureur général, M .

Ghalib, affirmait, après l'allocution de Suharto : *" Suharto est l'ancien Président, donc il ne peut mentir "*. De tous les membres du gouvernement qui se sont exprimés au sujet de la corruption, le ministre de l'Intérieur a été incontestablement le plus prudent dans ses déclarations, prudence que l'on ne peut que lier aux très importantes fonctions qu'il a occupées pendant de nombreuses années aux côtés du général Suharto. A cet égard, l'on ne peut que s'inquiéter de la décision de 10 personnalités de se retirer en décembre de la commission chargée d'enquêter sur Suharto, en raison de *" l'ambiguïté "* de la position des autorités, qui n'auraient pas répondu à leur demande de pouvoir mener leurs recherches en toute indépendance, d'avoir la possibilité d'interroger et de convoquer à leur guise, ainsi que de faire appel aux tribunaux de police. Ces personnalités, parmi lesquelles on trouve quelques uns des plus grands juristes du pays et un ancien chef de la police, estiment en outre qu'*" aucun progrès n'a été fait "* dans l'enquête, et accusent le gouvernement et le Président Habibie de ne pas vouloir réellement enquêter sur la fortune de Suharto et de ses proches, mais au contraire de vouloir les protéger, en raison des largesses dont ils auraient eux-mêmes également bénéficié[26].

- Le général Suharto a toujours su s'entourer de Conseils, nationaux et internationaux, afin de rendre la plus opaque possible la fortune qu'il a accumulée, évidemment à l'étranger.

- Comme le notent plusieurs observateurs, il est très possible que cette accumulation n'ait *même pas* été illégale ; les faiblesses et les lacunes du système légal, ajoutées au fait que Suharto a, de fait, essentiellement gouverné par des décrets aussitôt adoptés par une assemblée qui lui était assujettie (certains observateurs notent qu'au cours de son règne, Suharto a émis au moins 57 décrets en faveur de ses enfants, ses petits-enfants, ou ses amis), signifient qu'il est possible que ses actions aient été techniquement légales, et aient suivi la lettre de la loi. Jeffrey Winters, politologue spécialiste de l'Indonésie, remarque ainsi : *" Avant que des comptables et des chargés de mission internationaux puissent faire leur travail, ils doivent avoir des preuves indiscutables que les lois ont été transgressées (...). Il n'est guère étonnant que Suharto, les membres de sa famille et ses autres protégés affirment avec tant d'assurance qu'ils n'ont rien fait de mal en s'enrichissant : la triste vérité est tout simplement que les lois indonésiennes sont si faibles et si vagues que, juridiquement parlant, leurs affirmations d'innocence sont peut-être vraies "*[27].

- Recouvrer des fonds détournés est classiquement une tâche extrêmement ardue, même en comptant avec la coopération du gouvernement. Ainsi, dans le cas des Philippines, seuls 570 millions de dollars (sur les milliards détournés par Marcos) ont pu être identifiés et retournés aux Philippines - près de 12 ans après la chute du dictateur. *" De façon générale, le bilan du recouvrement de fonds détournés est désastreux "*, note David Chaikin, un juriste australien travaillant sur le cas Marcos.
- Selon de nombreux experts, il est très probable que la crise asiatique et l'effondrement de la roupie indonésienne ait également porté un coup dur aux sociétés contrôlées par les proches de Suharto (nombre d'entre elles seraient lourdement endettées), et qu'elles représentent en avoirs beaucoup moins que les estimations datant d'avant la crise.

Il doit être retenu cependant qu'un rendez-vous aurait eu lieu, quelques jours avant l'arrivée de la délégation de la FIDH à Djakarta, avec l'Ambassadeur de Suisse en Indonésie. Ce dernier aurait souhaité, aux dires du Procureur général, rappeler que son pays serait disposé à offrir la coopération nécessaire pour identifier et, le cas échéant, séquestrer les avoirs financiers de M. Suharto et de ses proches. Le Procureur général nous a spontanément indiqué qu'il avait marqué son accord sur cette démarche, puis, après qu'un représentant du ministère des Affaires Étrangères l'eut aimablement interrompu, a précisé en fait que cette coopération avec le gouvernement suisse était subordonnée à l'accord du ministre des Affaires Étrangères, accord qui, semble-t-il, au jour de la rédaction du présent rapport, n'aurait pas encore été officiellement donné.

A l'heure actuelle, aucune demande n'a été faite par Monsieur le Procureur général auprès des établissements bancaires traditionnellement récepteurs de telles demandes, que cela soit en Suisse, à Hong Kong ou ailleurs, aux fins que soient identifiés et séquestrés les avoirs du général Suharto et de ses proches.

CHAPITRE II

La réponse indonésienne aux mouvements séparatistes

L'archipel indonésien est une vaste mosaïque : mosaïque d'ethnies, de langues, de cultures, de religions... Cette diversité a donné voix, entre autres, à des mouvements séparatistes. Pendant longtemps, le dictateur Suharto a fait respecter la devise du pays, " l'unité dans la diversité ", par la force. Mais, avec la démission de l'ancien Président de la République, les mouvements séparatistes sont plus forts que jamais[28] et les aspirations à l'indépendance se font de nouveau entendre publiquement.

Si aujourd'hui les violations des droits de l'Homme en Aceh ou en Irian Jaya font la une des journaux et si les acteurs de l'autodétermination timoraise reçoivent le soutien de tous les acteurs politiques qui souhaitent se donner une caution démocratique, cela n'a pas toujours été le cas. Avant la chute de Suharto, de nombreux opposants au régime considéraient cette question comme annexe, voire abondaient dans le sens de la position officielle ; aujourd'hui, les principaux leaders d'opposition soutiennent les positions prises par Mgr Belo, prix Nobel de la paix et défenseur de l'autodétermination timoraise.
Le Président Habibie doit faire face principalement à trois mouvements séparatistes forts : Aceh, Irian Jaya et le Timor oriental. Le point commun à ces trois zones est qu'elles sont toutes " sous contrôle militaire " depuis plusieurs années. Mais leurs conflits avec Jakarta ne sont pas de même nature parce qu'aucune des provinces considérées n'a la même histoire.

L'enjeu des ressources naturelles

En Indonésie, les ressources naturelles constituent un enjeu considérable - économique bien sûr, mais également politique, tant sur le plan national qu'international. Il est indéniable que le régime indonésien a toujours trouvé parmi ses plus solides soutiens les compagnies multinationales opérant sur son sol, au premier rang desquelles les compagnies pétrolières. L'Indonésie (membre de l'OPEP) est le premier exportateur de pétrole du Sud-est asiatique, avec des réserves de prétrole évaluées à 5 milliards de barils. L'île de Sumatra (au nord-ouest de laquelle se situe la région d'Aceh), considérée comme l'un des principaux champs de ressources de la région, renferme à elle seule 70% de ces réserves, et 60% des opérations d'exploitation pétrolière du pays s'y déroulent. Quant au gaz naturel, le pays en possède plus de 3 000 millions de m³, dont les gisements les plus importants se situent là encore, à Sumatra[29]. La population locale ne bénéficie que marginalement de cette exploitation ; tous les revenus de l'exploitation naturelle transitent par Djakarta. L'on comprend que la question du partage des ressources et des retombées économiques de l'exploitation des sous-sols aient toujours été au cœur des relations entre ces régions et le gouvernement central, et, plus généralement, il n'est guère étonnant, au vu de cette exploitation, de voir certains réclamer une part plus substantielle des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles[30] et des taxes de la région : pour l'instant, selon les données officielles, les régions ne conservent que 17% des impôts locaux (contre 56% en Malaisie et 43% en Australie).

Le MPR a fait un pas dans la direction d'une meilleure répartition en approuvant, en novembre 1998, un projet prévoyant un partage juste et équitable (" *just and fair* ") des ressources naturelles entre le centre et les régions, et une répartition égale des bénéfices. Le ministre de l'Énergie, Kantoro Mangkusubroto, a également indiqué avoir ordonné aux compagnies minières de payer les royalties directement aux autorités locales[31].

En Irian Jaya comme en Aceh, les ressources importantes de ces régions sont exploitées par des multinationales, et leurs activités - tout comme les profits - restent dans les mains des Javanais ou des étrangers installés dans ces régions. Ainsi, Mobil Oil se refuserait à employer des Acehnais, " sources de problèmes " aux yeux de la multinationale.
Le cas de la compagnie minière américaine Freeport en Irian Jaya est exemplaire - et particulièrement grave. Freeport fut le premier investisseur étranger en Indonésie (avec une première implantation en 1967 et le premier contrat officiel d'exploitation minière signé en 1973, renégocié en 1991 ; les mines exploitées constituent le plus important dépôt d'or et de cuivre au monde), et a depuis toujours été étroitement lié au régime, par des liens à la fois personnels et financiers (ainsi, entre 1991 et 1997, Freeport a cautionné trois prêts à hauteur de 673 millions de dollars au bénéfice de proches de Suharto). Outre ces liens étroits qui ont fait de Freeport l'une des cautions indéfectibles du régime Suharto[32], au point qu'une commission parlementaire en est venue à appeler la compagnie à se retirer d'Indonésie, Freeport est depuis longtemps accusé, non seulement d'avoir causé des dégats irréversibles à l'environnement[33], mais également de s'être rendu coupable de nombreuses violations des droits de l'Homme, notamment du droit des peuples autochtones, et du droit des peuples à disposer des ressources naturelles. Freeport aurait également

apporté une assistance financière à l'ABRI (au moins 37 millions de dollars en 1997, selon l'organisation *Survival International*) lors de ses actions pour " protéger " la mine et réprimer les manifestations des autochtones (notamment Amungme) liées aux activités de la compagnie dans la région - répression qui a causé de nombreuses morts. Un chef Amungme accuse Freeport de " génocide culturel " et a déposé plainte contre la compagnie aux Etats-Unis. Mohammad Sadli, qui présidait aux investissements étrangers à l'époque du premier contrat de Freeport en 1973, reconnaît que le contrat ne comportait aucune garantie en matière de droit à l'environnement et de droit des peuples autochtones. Il ajoute : " *Effectivement, Freeport a du sang sur les mains* ".

Au Timor oriental, seul les partisans de l'intégration ont accès aux postes à responsabilité, les grandes plantations comme les principaux réseaux de distribution étant détenus par des javanais. Les caciques du pouvoir, généralement les militaires en poste au Timor, quant à eux profiteraient exclusivement des conditions fiscales préférentielles consenties aux habitants de l'île. Quant au pétrole du fameux *Timor Gap*, le détroit séparant le Timor Oriental des côtes australiennes, il est considéré par de nombreux observateurs comme l'une des raisons principales pour lesquelles l'Indonésie maintient sa présence militaire au Timor. Un accord relatif à l'exploitation pétrolière fut signé, et une zone dite de coopération établie, entre l'Australie et l'Indonésie en 1989. Les 61 000 km^2 renfermant les réserves pétrolières et gazières furent divisés en trois zones[34]. La bienveillance du gouvernement australien à l'égard de la politique indonésienne au Timor, et la décision du gouvernement australien de reconnaître l'annexion de l'ancienne colonie portugaise par l'Indonésie (l'un des seuls à l'avoir fait officiellement) furent d'ailleurs directement liées à cet accord pétrolier.

A - La situation au Timor Oriental

S'il est une région où la chute de Suharto a fait naître de grands espoirs, c'est bien au Timor Oriental. Cette dernière région est considérée par le gouvernement indonésien comme sa 27e province depuis qu'il l'a annexée en juillet 1976. Mais Suharto s'est opposé au Timor à une résistance plus importante et mieux organisée que prévue. Appuyés par l'armée, qui pourchassait et liquidait les opposants, les nouveaux "administrateurs" de l'île construisirent des routes et des ponts, tentant de contrôler la population en la regroupant dans des villages, tout en promouvant l'implantation d'habitants venus d'autres régions d'Indonésie, dans le cadre de la politique de "transmigration". Certains observateurs ont considéré que ces villages s'apparentaient plus à des camps, dans la mesure où les " habitants " ne pouvaient s'en éloigner et ne jouissaient d'aucune liberté[35].

Il convient de noter que le gouvernement indonésien, pour diverses raisons, a investi énormément d'argent au Timor oriental, et qu'aujourd'hui l'île est plus développée qu'au départ des Portugais. Mais à quel prix ? Aujourd'hui ce sont des Indonésiens, des "transmigrants", qui bénéficient majoritairement de ce développement et l'occupation indonésienne a coûté cher à la population timoraise. La plupart des estimations font état de 200 000 morts entre 1975 et 1991, soit entre le quart et le tiers de la population du territoire occupé. Ce que l'on a souvent qualifié d'" ethnocide oublié " s'est traduit par des violations massives et systématiques des droits de l'Homme : exécutions extrajudiciaires, stérilisations forcées, viols, absence de libertés d'expression, d'opinion et d'association, arrestations arbitraires... les droits de l'Homme étaient quotidiennement bafoués au Timor oriental, à commencer par le droit à l'autodétermination[36]. Aujourd'hui, l'ONU considère toujours le Timor Oriental comme un " territoire autonome sous administration portugaise "[37] et n'en a pas reconnu l'annexion par l'Indonésie. Un seul autre territoire dans le monde - le Sahara occidental - se trouve dans ce cas de figure. Le leader charismatique du Fretilin, Xavier Xanana Gusmao, purge depuis 1992 une peine de 20 ans de prison, à Cipinang près de Djakarta ; la visibilité du mouvement à l'étranger, notamment auprès de l'ONU, est assurée par José Ramos Horta, qui obtint le Prix Nobel de la Paix en 1996 avec l'évêque de Dili, Mgr Belo.

Après la chute de Suharto, la relative ouverture des nouveaux dirigeants a permis d'opter pour un optimisme modéré quant à un règlement pacifique du conflit timorais. Et en effet, des négociations incluant l'Indonésie et le Portugal ont été entamées sous l'égide de l'ONU dès juillet. L'Indonésie s'est montrée ouverte à la possibilité d'un " statut spécial " de la province, qui couvrirait une large autonomie. Selon les dernières déclarations de M. Alatas, ministre des Affaires Etrangères, en date du 27 janvier 1999, l'Indonésie serait même prête à accorder l'indépendance au Timor Oriental au cas où le "statut spécial" ne serait pas accepté. On ne peut qu'accueillir avec intérêt, tout en restant très prudent dans l'attente de précisions concernant les modalités pratiques d'un éventuel désengagement de l'Indonésie. D'autant que les déclarations sont en contradiction avec la situation sur le terrain. En effet, les autorités ont célébré en grande pompe le retrait officiel, en août, d'un millier d'hommes stationnés au

Timor Oriental ; selon elles, cela ne laisserait plus qu'environ 6 000 soldats de l'ABRI sur le sol timorais (il s'est néanmoins très vite avéré que c'était un chiffre bien en-deçà de la réalité). Le 15 décembre 1998, Djakarta a en outre décidé de suspendre l'envoi de colons au Timor Oriental.

Avec le départ de Suharto, l'atmosphère de terreur qui règne sur la province s'était quelque peu estompée ; des manifestations pacifiques pro-référendum ont pu se dérouler sans encombre, les violations des droits de l'Homme se font plus rares, les habitants de l'île disposent d'une liberté de mouvement accrue. " *Les militaires se comportent mieux* " expliquait un responsable d'une association de défense des droits de l'Homme. " *Disons qu'il est désormais envisageable de sortir seul le soir à Dili sans trop risquer de "disparaître"...* " ajoutait un autre interlocuteur. Parmi les signes positifs de décrispation à Timor, on relève la tenue d'un " séminaire de réconciliation " à Daré (à quelques 10 km de Dili), les 9 et 10 septembre 1998, réunissant toutes les factions politiques du territoire (et donc le Fretilin). Le séminaire a pu se tenir sans encombre et a abouti à une déclaration en 11 points sur les possibilités et les conditions d'un dialogue et d'un processus de réconciliation au Timor Oriental. Des membres de la résistance, anciens détenus politiques nouvellement libérés, ont pu y participer sans être inquiétés. Le séminaire de Daré, pour être l'exemple le plus visible de cette ouverture, n'a pas été un cas unique : les forums de discussion et de dialogue ont pu se tenir régulièrement, réunissant des partisans de l'*integrasi* (intégration à l'Indonésie) et ceux d'un référendum. La liberté d'expression et d'association a commencé à bénéficier des changements politiques.

Parmi les signaux importants donnés par la communauté internationale, l'Australie, jusque là soutien inconditionnel de l'Indonésie et le seul pays à avoir reconnu *de jure* l'annexion du Timor, a modifié sa position et préconise désormais l'auto-détermination du peuple timorais - un changement d'attitude " *qui nous préoccupe et que nous regrettons profondément* ", selon un porte-parole du ministère des Affaires Étrangères indonésien[38].

Immobilisme et duplicité des autorités Indonésiennes

Mais doit-on dire que, de même que Habibie déçoit déjà les partisans de la démocratisation en Indonésie, le Timor Oriental déchante déjà ? Il s'avère en effet que la situation est clairement allée en se dégradant ces derniers mois, et les forces armées ont à nouveau repris leurs méthodes répressives. La volonté politique des autorités de régler le problème timorais dénote pour le moins un immobilisme alarmant, et la plus grande duplicité. Le Parlement européen, dans une résolution du 14 janvier 1999, note ainsi qu'" *en dépit des divers appels internationaux, la situation politique à Timor-Oriental ne se trouve en rien modifiée* ". Plusieurs éléments tendent à démontrer l'absence de réelle volonté politique des autorités de Djakarta pour modifier substantiellement leur attitude à l'égard du Timor.

1. En premier lieu, tout indique que le retrait des troupes tant vanté par l'administration indonésienne fut un leurre, un " *vaste coup de bluff et de relations publiques* ", aux dires d'un interlocuteur : les autorités auraient en effet fait entrer discrètement autant de troupes qu'elles en avaient fait sortir, par le biais de Los Palos, ou par la partie occidentale de l'île, par la forêt. Les Kopassus (groupes militaires d'élite, coupables de violations massives des droits de l'Homme en Indonésie) sont toujours présents au Timor - ce que n'a pas nié le ministre de la Justice lors de son entretien avec la délégation de la FIDH. Non seulement l'ABRI n'a pas retiré de troupes, mais il s'avère que le nombre de troupes stationnées au Timor est allé en croissant : les chiffres des différents observateurs les portent à environ 16 000 ; cette augmentation correspond également aux mouvements de troupes notés sur place, qui viseraient à encercler les bastions de la résistance (Falintil). Tout indique donc que la politique indonésienne est de tenter d'éradiquer la résistance armée avant ou pendant les négociations. Ces mouvements ne font que souligner le double jeu auquel se livrent les autorités.

2. A la suite de ces mouvements de troupes, les combats ont repris au Timor Oriental, qui auraient fait des dizaines de morts, dont de nombreux civils. Une répression massive à l'égard de la population civile aurait fait à Alas, en novembre 1998, un nombre indéterminé de morts (44 selon le gouvernement, jusqu'à 300 selon les témoins), plusieurs disparus, des dizaines de blessés et des centaines de départs en exil. Quoiqu'il en soit l'usage abusif de la force a été clairement mis en évidence.

3. D'après des informations recueillies par le *East Timor Action Network* sur la base de documents émanant du ministère de la Défense indonésien, le lien entre l'ABRI et les groupes paramilitaires timorais est établi, ce que les autorités avaient toujours nié jusqu'à présent. Ces groupes paramilitaires (13 au total - formés d'habitants locaux armés, payés et entraînés par l'ABRI) demeurent actifs, même s'il semblerait qu'il y ait eu une certaine désaffection récemment, essentiellement liée, d'après nos informations, aux problèmes économiques qui touchent l'armée et par conséquent les groupes

(paramilitaires dont les ressources se sont considérablement amaigries. Les groupes les plus importants seraient : Team Alpha, Team Saka, Makikit, Gada Paksi, Mahidin, Garuda, Malilintar. Le nombre de membres actifs des groupes paramilitaires est estimé à plus de 4 000, pour un total d'hommes (ABRI + milices) au Timor Oriental en août 1998, selon les documents obtenus par ETAN, de 21 620, soit 2000 de plus qu'en novembre 1997.

4. Les autorités indonésiennes jouent clairement un rôle plus qu'ambigu dans le débat actuel au Timor sur l'avenir de l'île. Plusieurs manifestations ont éclaté à Dili au mois d'octobre 1998 lorsqu'il fut découvert que le gouverneur de Timor (nommé par Djakarta), Abilio Osorio Soares, avait menacé de licenciement les fonctionnaires qui se prononceraient contre le plan d'autonomie pour le Timor proposé par Djakarta. Non seulement les fonctionnaires étaient directement appelés à prendre position en faveur du plan indonésien, mais il leur était également explicitement demandé de dénoncer les fonctionnaires qui s'y refuseraient. D'autre part, certaines informations font état que le *bupati* (chef de district) de Los Palos soutiendrait activement le groupe paramilitaire Team Alpha en vue d'intimider les Timorais qui appellent un référendum sur le territoire.

5. La vigueur avec laquelle les autorités agitent la menace d'une guerre civile en cas de désengagement de l'Indonésie et/ou de référendum semble à la fois peu crédible et suspecte : l'on ne sait que trop combien les militaires indonésiens sont coutumiers de provocations lors de manifestations afin d'engendrer des émeutes justifiant alors une intervention massive de leur part. Selon la LBH, ce schéma se serait à nouveau produit en Aceh en juillet ; selon le rapport de la TGPF (*cf. supra*, p. 11) un tel complot est avéré en ce qui concerne les émeutes de mai à Djakarta. De même, selon plusieurs sources fiables à Timor, les manifestations " spontanées " en faveur de l'intégration lors de la visite de la troïka européenne en juin 1998 auraient en fait été très peu spontanées : un témoin raconte avoir vu à Los Palos des camions chargés de paysans et de fermiers se dirigeant vers le lieu des manifestations à l'occasion de la visite européenne. Lorsqu'il leur fut demandé où ils se rendaient, les paysans ont répondu qu'ils ne savaient pas - qu'il leur *" avait simplement été ordonné de grimper dans les camions, puis, une fois arrivés, de porter ces banderoles "* en faveur de l'intégration. Selon le témoin, la grande majorité de ces paysans étaient analphabètes - on peut donc légitimement douter qu'ils aient eux-mêmes rédigé lesdites banderoles. D'autres sources font état d'ordres donnés par les chefs des districts d'Aileu et de Maliana, respectivement les 18 et 26 juin 1998, aux habitants de joindre les manifestations pro-intégration, sous peine d'arrestation.
Outre son caractère politique évident, la menace de guerre civile, dont on sait par ailleurs combien les autorités indonésiennes l'utilisèrent en 1976 pour justifier l'occupation, est parfois utilisée pour intimider des populations.

6. Les annonces publiques par les autorités de libérer davantage de prisonniers politiques timorais *soit* n'ont pas été suivies d'effet (ainsi le ministre de la Justice ayant annoncé à la délégation de la FIDH à la mi-septembre que 15 prisonniers politiques timorais seraient relâchés dans les jours suivants), *soit* ont été suivies de libérations en nombre moindre que prévu, *soit* n'étaient rien d'autre que des effets d'annonce, dans la mesure où les prisonniers en question étaient libérés par suite de l'application des lois communes relatives aux remises de peines, quand ils n'avaient pas déjà purgé une peine plus longue que celle à laquelle ils avaient été condamnés. Ces annonces ne reflètent donc pas une volonté politique particulière. Ceci sans compter les prisonniers actuellement détenus pour leur participation lors des manifestations pacifiques à Timor, que les autorités ne reconnaissent pas avoir arrêtés, ce que confirment pourtant et les proches des victimes, et les organisations locales. Les estimations les plus conservatrices portent à 131 le nombre de prisonniers politiques timorais encore détenus dans les geôles du pays ; de l'avis de tous les observateurs, les chiffres réels s'établissent certainement aux alentours de 250 ou 300, au moins.

L'ambiguïté et la duplicité des autorités indonésiennes actuellement au pouvoir s'expriment donc de façon particulièrement aiguë au Timor Oriental. La FIDH récuse clairement les déclarations du gouvernement indonésien en août 1998, revendiquant qu'il a *" démontré que son engagement en faveur des droits de l'Homme au Timor Oriental n'est pas que de la rhétorique creuse "*[39].

Une reprise indiscutable des violences

Selon plusieurs interlocuteurs, la répression au Timor Oriental a toujours suivi un mouvement de balancier : forte répression, relative amélioration, à nouveau répression, et ainsi de suite. Les semaines qui ont suivi l'arrivée de Habibie au pouvoir entraient dans le cadre d'une ouverture, et de calme relatif dans l'île ; mais selon l'avis concordant des sources de la FIDH, cette période d'accalmie aurait très vite été suivie par un durcissement de la situation à Timor, et depuis environ la mi-juillet, les exactions ont repris à un rythme de plus en plus soutenu. Tous nos interlocuteurs ont fait état d'une reprise indiscutable des violences au cours des derniers mois. Ce mouvement de répression accrue n'a certes pas l'ampleur de ce qui se fit durant les années les plus sombres de l'occupation - cependant, il demeure que la situation s'est très nettement détériorée : " *On recommence à avoir peur* " ont répété les interlocuteurs timorais de la FIDH. L'un d'eux ajoute : " *A Dili, il existe un moyen facile de savoir si l'on est en période de répression féroce ou d'accalmie : c'est l'heure à laquelle les magasins ferment. Lorsque ça va mal, impossible de trouver une boutique ouverte après 17h30 ; quand ça va mieux, vous trouvez de tout jusqu'à 20 heures - et, en ce moment, tout ferme en fin d'après-midi* ". A Dili, l'atmosphère est lourde et oppressante ; tous baissent la voix dès que sont évoqués des sujets sensibles, se retournent pour voir s'ils sont suivis, s'éloignent dès que paraissent des camions militaires, désignent d'un geste furtif et quasiment invisible (" *parce que si on nous voit...* ") les hauts lieux de la répression - et notamment le cimetière de Santa-Cruz où eut lieu le massacre de plus de 200 personnes en 1991 (certains rapports font état de 400), recommandent d'éviter à tout prix de communiquer des informations sensibles par téléphone, e-mail ou fax. Les interlocuteurs que la délégation a pu rencontrer sont unanimes : les services de renseignement sont toujours omniprésents - et extrêmement actifs - au Timor. L'association locale de défense des droits de l'Homme, Yayasan Hak, fait état de pressions et de tentatives d'intimidation continuelles, et qui elles, en revanche, n'auraient pas diminué en ampleur depuis l'arrivée de Habibie.

La peur règne donc toujours au Timor Oriental. Un grand nombre des informations précises nous ont été communiquées sous le sceau de la confidentialité, les familles craignant des représailles. Et il ne semble pas que cela soit par simple - et triste - habitude. Certes, tous se souviennent du harcèlement incessant des familles de disparus notamment à la suite du massacre de Santa-Cruz : raids nocturnes de militaires, intimidations systématiques, surveillance permanente et menaces étaient de mise pour empêcher les familles de témoigner - ou même de simplement faire part de la " disparition " de l'un des leurs. Le harcèlement des familles, s'il n'est plus aussi féroce, n'a pas cessé : encore aujourd'hui, les parents de disparus ou de détenus osent rarement faire état de ces disparitions, par crainte de représailles sur eux-mêmes ou sur les détenus. De fortes pressions sont exercées pour que ne soient pas déclarées les disparitions ni à l'église, ni aux organisations de défense des droits de l'Homme, ni au CICR. Des proches d'un jeune timorais, arrêté depuis plus d'un mois pour avoir manifesté en faveur de l'indépendance du Timor, nous ont ainsi expliqué que les militaires leur avaient fait comprendre qu'il était dans leur intérêt comme dans celui du jeune homme de ne pas même faire savoir qu'il avait été arrêté. Nous tairons donc son nom. À maintes reprises, nos interlocuteurs nous ont expressément prié de ne publier aucun des noms des victimes des exactions, ni aucune description des circonstances précises de leur cas. Ceci signifie non seulement que la sécurité des témoins et des victimes est encore très loin d'être assurée au Timor, et donc que les conditions d'une commission d'enquête impartiale à laquelle chacun pourra s'adresser sans crainte sont encore très loin d'être réunies ; mais cela signifie également (ce qui nous été confirmé par de multiples sources) que le nombre de détenus " politiques " est certainement bien plus élevé que les statistiques ne laissent à penser, et que beaucoup de cas ne sont pas rapportés. De plus, il semble que les forces de l'ordre ont multiplié les centres de détention ; mis à part les centres officiels, dont les " maisons rouges " de Dili et de Baucau de sinistre réputation et à propos desquelles toutes les informations convergent pour dire qu'elles ont repris du service ces derniers mois, les centres de police, voire les casernes, sont régulièrement utilisés comme lieux de détention. Yayasan Hak déplore en outre le manque de respect des droits de la défense pour les inculpés " politiques ", et la tendance constante à criminaliser les délits dont ils sont accusés.

Ajoutons que selon plusieurs sources fiables, la répression est plus sévère dans les villages que dans les villes (*a fortiori* Dili, ouverte aux touristes depuis plusieurs années). Selon un rapport de Yayasan Hak couvrant la période de janvier à fin juin 1998, " *dans les régions les plus retirées, la situation des droits de l'Homme est épouvantable. Tout se passe comme si la réforme avait libéré les militaires pour se comporter à leur guise, sauf à Dili* ". L'un des moyens privilégiés de l'armée semble être le " bouclage " économique de villages entiers : la production agricole (et en particulier la production de café, source essentielle de revenus au Timor) est confisquée par l'armée. Ces confiscations sont moins nombreuses depuis août (et non depuis juin), mais elles persistent. Selon nos interlocuteurs, elles sont le plus souvent " justifiées " par les militaires comme représailles contre un village accusé de soutenir les rebelles, ou d'abriter un sympathisant de la cause indépendantiste. Selon Yayasan Hak, les violations des droits de l'Homme continuent d'affecter les droits civils et politiques (détentions arbitraires, exécutions extrajudiciaires, restrictions de la liberté d'expression et de manifestation...) tout comme les droits économiques et sociaux, par le biais d'expropriations forcées, de pillages, d'extorsions de récoltes et des productions, de limitation des droits du travail et du droit à la négociation collective. Ces violations des droits économiques et sociaux ne font qu'aggraver la situation économique au Timor, déjà chancelante, et qui a en outre subi de plein fouet le contrecoup de la crise économique que traverse l'Indonésie actuellement : la rareté des produits et la baisse du pouvoir d'achat sont particulièrement éprouvantes pour la population civile.

Il est clair qu'une telle détérioration est non seulement de mauvais augure pour l'avenir, notamment quant aux conditions nécessaires à l'instauration d'une commission d'enquête sur le Timor Oriental, mais elle inflige en outre un démenti cinglant aux propos tenus par les autorités au sujet de la situation prévalant dans le territoire. On ne peut dans ce contexte guère s'étonner de la réticence exprimée par de nombreux Timorais à l'égard de l'autonomie proposée par Djakarta : Djakarta, Djodjakarta, et la province d'Aceh (cible d'une répression féroce ces derniers mois) sont eux aussi théoriquement autonomes, soulignent-ils - l'autonomie n'est guère qu'un autre nom pour l'intégration à l'Indonésie, répètent-ils. L'impunité qui est de mise pour les auteurs des exactions tend à renforcer cette suspicion.
Des témoignages fiables, concordants et recoupés que la FIDH a pu recueillir, il ressort que les violations des droits de l'Homme commises à Timor Oriental ces derniers mois consistent essentiellement en :

- la reprise systématique de la pratique des arrestations arbitraires, notamment à la suite des manifestations lors des visites de la troïka européenne fin juin et de Jamsheed Marker, représentant spécial pour le Timor Oriental de Kofi Annan, fin juillet.
- les exécutions extrajudiciaires, pour avoir diminué en quantité, sont toujours pratiquées.
- des cas de tortures et de mauvais traitements infligés aux détenus ; des cas de viols ont également été rapportés.
- l'absence de procès équitable et le détournement des droits de la défense.
- le harcèlement et l'intimidation systématiques des opposants, défenseurs des droits de l'Homme et familles de victimes.

De nombreux cas de violations ont été rapportés à la FIDH pour la période des six mois précédant la chute de Suharto. Dans la mesure néanmoins où c'est la situation depuis lors qui fait l'objet du présent rapport, nous avons choisi de ne rapporter que les cas ayant eu lieu depuis fin mai/début juin.

Parmi les cas marquants durant cette période, la FIDH a appris de source fiable qu'au moins 50 personnes ont été arrêtées à la suite des manifestations lors de la visite de la délégation européenne fin juin 1998 (au cours de laquelle un manifestant, Orlando Marcellino, a été tué, et cinq personnes blessées). Les autorités avaient laissé les manifestations se dérouler sans encombre : *" Tant que tous les correspondants de la presse étrangère étaient présents, vous pensez bien qu'il n'était pas question de réprimer - mais une fois tout le monde parti, [les militaires] s'en sont donné à cœur joie "*. Dès le départ des représentants étrangers, les méthodes traditionnelles des forces armées pour harceler et intimider la population sont redevenues courantes : raids nocturnes au domicile des personnes suspectées, arrestations en masse, transferts fréquents d'un centre de détention à un autre durant les premiers jours, de sorte que les proches des détenus ne parviennent pas à retrouver leur trace. Selon les informations recueillies par la FIDH, ces 50 personnes n'avaient toujours pas été relâchées en novembre, et les procès de plusieurs d'entre-elles (souvent aux motifs d'" agression " et " destruction de biens ") ont déjà été repoussés plusieurs fois, manifestement par manque de témoins. Plusieurs auraient subi diverses formes de mauvais traitements (coups, simulacres d'exécutions, sous-alimentation...). Les punitions collectives sont également de mise, puisque plusieurs d'entre elles auraient été privées de nourriture pendant plusieurs jours à la suite de l'évasion de quelques uns des jeunes nouvellement arrêtés. Toutes les informations font état de conditions sanitaires et médicales désastreuses dans les centres de détention.
Les autorités, interrogées à ce sujet, nient que les personnes arrêtées soient encore en détention - elles auraient toutes été relâchées quelques jours après leur arrestation. La FIDH maintient toutes ces informations et confirme que ces détenus étaient, tout au moins à la fin de l'année 1998, encore emprisonnés.

Les cas suivants nous ont été rapportés par le biais de plusieurs organismes fiables ayant un accès direct aux victimes ou leurs proches.

Exécutions extrajudiciaires

Le 22 mai 1998, dans le village de Seical, district de Baucau, des membres des Kopassus, des Rajawali et de Saka surveillaient une maison suspectée d'abriter du matériel pour la résistance. Deux personnes auraient été abattues, apparemment par erreur : Cosme da Silva Ximenes, 27 ans, et Francisco Ximenes Sarmento, 25 ans.

Indonésie / Timor Oriental

Le 8 juin 1998, aux environs de Fuat, district de Lautem, des membres du groupe paramilitaire Rajawali auraient abattu Carlos Pinto, 32 ans, originaire du village de Caidawa. Il se rendait dans son village en compagnie d'amis lorsque des membres des Rajawali leur auraient coupé la route pour vérifier leur autorisation de passage. Bien qu'étant en possession d'un laisser-passer fourni par le BTT de Caidawa, Carlos Pinto aurait été abattu, apparemment soupçonné de contacts avec la résistance.

Le 16 juin 1998, vers 18 heures, deux membres du BTT 315, en poste autour du village de Obrato, district de Manatuto, ont abattu Herman dos Dores Soares, 21 ans et blessé Olandino Soares, 19 ans, dans leur voiture en direction de Dili. A la suite des manifestations rassemblant des milliers de personnes le lendemain, à Dili, le colonel Mudjino, commandant adjoint de la région militaire du Timor Oriental, a publiquemment présenté ses excuses au nom de l'armée et indiqué avoir ordonné une enquête sur les responsabilités en jeu dans la mort du jeune Soares[40].

Le 28 juin, Manuel Marques Soares, 24 ans, aurait été abattu à Manatuto lors d'un affrontement opposant des manifestants pour et contre l'intégration. Trois personnes auraient également été blessées lors de l'affrontement : Francisco Antonio Soares, 23 ans, Luis de Carvalho Soares 18 ans, et Candido de C. Soares, 30 ans. Les auteurs des coups de feu appartiendraient aux groupes paramilitaires Alfa, Saka, et Makikit.

Le 29 juin 1998, à 14 heures, un groupe des SGI (unité de renseignements des forces armées) a abattu un jeune homme, Olandino da Costa, et blessé sept personnes lors d'affrontements au cours des manifestations à l'occasion de la visite de la troïka européenne devant la cathédrale de Baucau. Un groupe paramilitaire, les Gada Paksi, aurait déclenché les affrontements avec les forces de l'ordre. Les blessés sont :

- *Cesaltino da Costa, 19 ans*
- *Cesario Jose da Costa, 39 ans*
- *Dirce Elizabeth do Rozario, 15 ans*
- *Aldemiro Correia, 30 ans*
- *Maria Imaculada Correia 17 ans*
- *Adelson Ximenes Correia 19 ans*
- *Joao da Costa Ximenes, 20 ans*

A la mi-juillet, un membre des SGI aurait abattu Julio Martinez à Leirema devant son domicile. Il était accusé de coopérer avec les rebelles.

L'opération de représailles[41], menée en novembre 1998 à Alas et trois villages environnants sur la côte sud du Timor oriental, aurait fait plusieurs morts. Les victimes seraient entre 11 et 300, selon les sources. Les plus crédibles faisant état d'une cinquantaine de morts ; le gouvernement lui-même, par la voix du conseiller personnel du Président Habibie, reconnaît 44 morts et une quarantaine de blessés. A la suite de ces violences, le Portugal a suspendu, le 20 novembre, ses négociations avec l'Indonésie à l'ONU. Elle ont toutefois repris quelques jours plus tard.

Détentions arbitraires

C'est bien l'explosion du nombre de détentions arbitraires qui inquiète le plus les mouvements de défense des droits de l'Homme. Dans les termes du *East Timor Human Rights Centre,* " la détention arbitraire reste commune, et ne semble aucunement avoir diminué d'ampleur depuis l'accession de Habibie au pouvoir "[42]. Non seulement les détentions arbitraires n'ont pas cessé, mais tout indique que c'est désormais un des moyens privilégiés des forces armées à Timor pour continuer à maintenir, de façon plus discrète, sur la population timoraise une chape de plomb qui empêcherait l'expression de ses revendications. Selon les informations recueillies par la délégation de la FIDH, les arrestations sont autant le fait de la police que des militaires, qui, selon le Code de procédure pénale, n'en ont pourtant pas le droit. Elles peuvent également être le fait des groupes paramilitaires.
Selon les témoignages recueillis et les organisations locales de défense des droits de l'Homme, les arrestations sont indissociables d'une pratique généralisée de la torture. Les méthodes de torture les plus communes au Timor Oriental consistent en des coups et blessures sur tous les membres du corps, avec ou sans instrument, ongles arrachés ou écrasés, électrocution notamment sur les parties génitales, brûlures, tête plongée dans de l'eau souillée.

Le 22 mai 1998, à 6h15, un groupe des Saka dirigé par le Sergent Joanico aurait arrêté quatre habitants de Seical dans le district de Baucau, qui auraient ensuite été torturés dans la " maison rouge ". Ces quatre personnes, trois hommes et une femme, sont :

- *Luis Correia, 32 ans*
- *Rudolfo Francisco Ximenes, 28 ans*
- *Edilson Amaral, 26 ans*
- *Zelia Correia, 29 ans.*

Le 23 mai 1998, une unité du renseignement des Rajawali aurait arrêté sans mandat Jacob Medeira do Santos, à Hurleteho.

Le 24 mai 1998, vers 2h30 du matin, une unité de renseignement aurait arrêté Angelino Britis, 45 ans, à son domicile.

Le 26 mai 1998, à 7h25, les Rajawali et les Kodim auraient arrêté sept personnes (6 hommes et une femme) du village d'Ekali, district de Liquica, les soupçonnant d'activités clandestines. Il s'agit de :

- *Carlos Assuncao, 50 ans*
- *Joao dos Santos, 39 ans*
- *Carlos Henrique, 30 ans*
- *Baltazar, 28 ans*
- *Nicolao, 22 ans*
- *Adelio di Silva, 25 ans*
- *Natercia, 15 ans.*

Le 10 juillet 1998 à 23 heures, à Balibo, dans le district de Bobonaro, neuf personnes auraient été arrêtées et détenues pendant 24 heures, pendant lesquelles elles auraient été torturées. Il s'agit de :

- *Jose do Santos Silva, 25 ans*
- *Abreu Maia, 24 ans*
- *Serafin Ximenes, 28 ans*
- *Fransisco, 24 ans*
- *Abel da Cruz, 26 ans*
- *Cipriano Domingos Oliveira, 26 ans*
- *Benjamin Bili, 25 ans*
- *Domingos Fernandes, 25 ans*
- *Joao Carvalho, 24 ans*

A la même date, dans le village de Holsa, dans le district de Bobonaro, cinq personnes auraient été arrêtées, interrogées et torturées pendant plus de trois heures, puis, pour quatre d'entre elles, relâchées. Il s'agit de :

- *Cornelio Mauxeta*
- *Geronimo Metan*
- *Egas Vicente*
- *Eurico*
- *Americo (qui serait toujours en détention).*

Le 11 juillet vers 15 heures, deux jeunes auraient été arrêtés sur le marché de Becora, district de Dili. Il s'agit de :

- *Idelfonco doa Santos, 24 ans*
- *Maubuti, 28 ans.*

Le 30 septembre 1998, Marcos Belo, Agapito Belo, Carlos Pinto Belo et Ernesto Amaral Belo auraient été arrêtés dans le village de Kaisida, à 10 km de Baucau ; ils auraient été soupçonnés de participation à la résistance. Ils auraient été emmenés au centre régional de l'armée de l'air à Lanud Baucau, où ils auraient été torturés. Agapito Belo, Carlos Pinto Belo et Ernesto Amaral Belo auraient été relâchés 12 heures après leur arrestation, mais Marcos Belo serait encore en détention.

B - Aceh

La province d'Aceh a toujours été considérée comme rebelle. Lors de la colonisation de l'Indonésie par les Néerlandais, ces derniers ont rencontré la plus forte résistance dans cette province. La guerre, commencée en 1873, ne prendra officiellement fin qu'en 1903. En 1949, les populations locales commencent à réclamer un statut particulier qui leur permettrait de mettre en place une administration à forte connotation religieuse. Puis, dès 1953, le mouvement Darul Islam, un groupe de leaders musulmans dirigés par Daud Bereuh, participe à une rébellion visant à faire de l'Indonésie une République islamique. La guerre civile se termine officiellement en 1962. Entre temps, la province d'Aceh a obtenu un statut spécial, tout comme Djakarta et Djodjakarta, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Les javanais ont donné à Aceh le surnom d'" anti-chambre de la Mecque ", en raison de son islamisme fort, voire, parfois, radical. Dans un pays où seules cinq religions sont officiellement autorisées, et comptant 80 % de musulmans, Aceh à la réputation de bastion irréductible de l'islam.

Depuis les années 1970, le Mouvement pour l'indépendance d'Aceh, *Gerakan Aceh Merdeka*, se bat pour une plus large autonomie du territoire et pour une meilleure répartition des richesses générées par l'exploitation du sous-sol de la zone. Les activités de ce mouvement semblent avoir toujours été limitées et sporadiques, et n'ont véritablement émergé qu'à la fin des années 1980. Aceh passe alors sous contrôle militaire - depuis, les violations des droits humains y ont été massives et systématiques : viols, exécutions sommaires, arrestations arbitraires... La torture (et la pratique du " scalp ") a été généralisée tout au long de ces années. En 1990, l'armée indonésienne rase plusieurs villages - opération qui à elle seule aurait fait près de 3 000 morts. Selon le *Forum pour les droits de l'Homme*, plus de 39 000 personnes au total auraient disparu en Aceh depuis le début des années 1990 ; selon le section d'Aceh de la LBH, au moins 600 Acehnaises auraient été violées dans la même période[43]. Selon une formule devenue traditionnelle en Aceh, les militaires investissent des maisons privées, qu'ils transforment en sorte de " QG pour la réception, l'interrogation et la détention de prisonniers ". Certaines pièces ont été spécialement aménagées en salles de torture, comme a encore pu le vérifier l'organisation *Kontras* après son enquête l'été dernier.

Après la chute de Suharto, en août 1998, le général Wiranto, commandant des forces armées et l'un des hommes forts du régime, a présenté ses excuses à la population acehnaise et annoncé le retrait des troupes indonésiennes du territoire (plusieurs bataillons ont été effectivement retirés de la province, à grand renfort de publicité, à la fin du mois d'août). Depuis, une Commission nationale d'enquête de la *Komnas Ham* a été mandatée par le gouvernement pour faire le point sur les exactions commises depuis l'occupation du territoire, en 1989. La Commission, *" la première depuis une décennie d'horreur "*, selon une formule du *Sydney Morning Herald,* a commencé son travail d'enquête à la mi-septembre 1998.
Dès le début de ses investigations, la Commission d'enquête a exhumé plusieurs charniers et confirmé qu'il y avait eu des massacres. Au bout de quelques jours de recherches, la Commission a déjà pu dresser une liste d'au moins 782 personnes tuées, 368 cas de tortures, 168 disparus et 102 viols rapportés. Quant aux organisations locales, elles estiment à plusieurs milliers le nombre de personnes entassées dans les charniers. D'autres s'inquiètent du sort des personnes qui étaient détenues dans des camps militaires avant la venue de la Commission. Aujourd'hui ces camps sont vides et les prisonniers n'ont pas réapparu.

Depuis lors, la tension n'a guère baissé, et le retrait de l'armée, tant vanté au cours de l'été dernier, s'est avéré un leurre, comme au Timor Oriental. Non seulement l'armée maintient sa présence massive en Aceh, mais ses offensives contre les séparatistes n'ont pas cessé ; le gouvernement prévoirait même d'envoyer des troupes de combat. Au moins 13 personnes sont mortes en Aceh depuis le début de l'année 1999 ; des cas de torture et de centaines d'arrestations arbitraires ont également été rapportés.

C - Irian Jaya

L'Irian Jaya, partie occidentale de l'île de Nouvelle Guinée, est la plus grande province indonésienne. Elle se situe à l'extrême est de l'archipel indonésien. Elle est riche en ressources naturelles (nickel, cuivre, or, pétrole, bois). Les Néerlandais se sont longtemps accrochés à cette partie du territoire et la conservèrent comme colonie jusqu'en 1962. Elle fut officiellement rattachée à l'Indonésie le 1er mai 1963, après avoir été pendant une année sous tutelle de l'ONU. Cette intégration fût entérinée par l'ONU en 1969 par un "acte de libre choix" très contesté, puisque seul un millier de personnes choisies par Jakarta fut invité à se prononcer au cours de ce référendum. Les autorités procédèrent à la même mascarade pour le Timor Oriental.
Depuis les années 1960, l'Organisation de la Papouasie indépendante (OPM) tente de lutter contre l'intégration à l'Indonésie. Pour l'instant, les guerriers papous de l'OPM ne semblent pas avoir beaucoup ralenti la poussée indonésienne. En 1984, devant la violence de la répression et des militaires indonésiens, de nombreux combattants papous se réfugièrent de l'autre côté de la frontière, en Papouasie. Ceci entraîna des tensions entre cette dernière et l'Indonésie. N'ayant pas les moyens d'un conflit avec son puissant voisin, et encouragé par l'Australie, la Papouasie exerce des contrôles plus stricts. De fait, les combattants de l'OPM bénéficient depuis de peu d'endroits pour se réfugier. L'armée indonésienne a donc mieux contenu les actions sporadiques auxquelles l'OPM s'en est tenu, jusqu'à la fin des années 1980. A cette période, des intellectuels papous ont exprimé publiquement leur hostilité à l'Indonésie dans les grandes villes d'Irian Jaya et à Jakarta. L'OPM a alors pris un nouvel essor, mais la répression également. On estime que depuis 1969, la répression est à l'origine de la mort d'au moins 43 000 membres de tribus indigènes.

Au début du mois de juillet 1998, des manifestations en faveur de l'indépendance ont eu lieu dans plusieurs villes d'Irian Jaya. Le 2 juillet à Sorong, une manifestation aurait dégénéré après que les forces de sécurité ont tiré pour disperser la foule ; la répression aurait fait deux morts, une femme enceinte et un jeune homme, et une petite centaine de blessés. Le 3 juillet à l'université de Jayapura, capitale de la province, l'armée a tiré sur deux manifestants non-violents. L'un d'eux, un étudiant en droit, a reçu une balle dans la tête et aurait été conduit à l'hôpital dans un état critique. L'autre personne, une jeune fille, a été blessée au genou, alors qu'elle ne participait pas aux manifestations. Par la suite, elle a été conduite à Djakarta pour être soignée. Au cours de ces événements, un policier a été battu par des manifestants et est mort des suites de ses blessures, le 5 juillet. Par ailleurs, selon certaines sources, au moins 41 personnes auraient été arrêtées lors de cette manifestation. Le 6 juillet à Biak, des drapeaux indépendantistes ont été hissés et l'armée est intervenue ; la police a tiré dans la foule pour disperser la manifestation de 700 indépendantistes, faisant officiellement un mort et 24 blessés - chiffres contestés : selon des membres de l'OPM rencontrés par la délégation de la FIDH, l'on relèverait 70 personnes disparues et une centaine de blessés -, avec des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc, mais également des balles réelles. Cent quatre vingt manifestants ont été arrêtés et conduits au commissariat. Par la suite, l'armée a affirmé avoir ouvert une enquête et identifié 8 soldats susceptibles d'avoir tiré à balles réelles.

Le 11 juillet, une équipe de la télévision allemande, ARD, menée par le correspondant de la chaîne à Singapour, a annoncé avoir été priée par la police de quitter le territoire indonésien. Les trois journalistes ont été entendus par la police pendant six heures ; elle leur reprochait de ne pas posséder de visas spécifiques pour l'Irian Jaya. Les journalistes étrangers doivent effectivement faire des demandes particulières auprès du ministère de l'Information pour pouvoir travailler en Irian Jaya et au Timor oriental.

Selon *Kontras*, au moins 5 personnes ont disparu après avoir été enlevées par des membres des forces armées, suite à la manifestation de Biak.

Habibie, s'il s'est déclaré prêt à étudier les griefs des habitants d'Irian Jaya, a pourtant exclu de façon nette toute forme d'autonomie ou de " statut spécial ", pour la province - sans même parler d'indépendance.

CONCLUSION

DES RÉFORMES QUI SE FONT CRUELLEMENT ATTENDRE

L'Indonésie, le géant aux pieds d'argile, a dû faire face en 1998 à une série de défis inédits dans son histoire récente : non seulement c'est l'Indonésie qui, de toute la région, a payé le plus lourd tribut à la crise financière asiatique, mais cet ébranlement social et économique a vu son effet décuplé par la formidable crise politique qui a mis un terme au règne de Suharto, et par les aspirations démocratiques de la population, dont l'exigence d'ouverture politique et de liberté civile s'est clairement manifestée tout au long des derniers mois.

Certes, tout processus de transition vers la démocratie, après plus de 30 ans d'un régime dictatorial, est immanquablement long et complexe. Pour autant, plus de huit mois après la chute de Suharto, il est indéniable que les nouvelles autorités en poste en Djakarta n'ont pas fait la preuve d'un engagement sincère en faveur des droits de l'Homme et de réformes politiques véritables. Elles se cantonnent au contraire dans un *status quo,* simple perpétuation des méthodes excessives (policières, militaires, politiques, juridiques) héritées du régime Suharto, en elles-mêmes condamnables et qui, en cette période de bouleversement et de crise, mènent directement à une détérioration de la situation des droits de l'Homme. Il apparaît ainsi que tous les progrès notables au cours de 1998 n'ont pas tant été le fruit d'une volonté politique forte, mais au contraire la résultante d'une conquête de fait par la société civile ; ainsi en va-t-il des libertés d'expression et de manifestation, notamment. Le gouvernement actuel, manifestement trop faible pour agir selon une volonté politique autonome, est plus l'objet de pressions venant de toutes parts (armée, classes dirigeantes, étudiants, communauté internationale...), et se détermine davantage en fonction de la pression la plus forte. On assiste même à un durcissement des autorités ces derniers mois, qui constitue une régression supplémentaire par rapport à l'immobilisme des premiers mois, et qui contribue à faire perdre encore davantage la confiance de la population civile en des changements en profondeur. La loi anti-subversion, instrument essentiel du dispositif répressif mis en place sous Suharto, a repris du service ; ceci, ajouté à la réaction autoritaire du gouvernement quasiment à chaque occasion, contribue à une multiplication des violations des droits de l'Homme.

En particulier, parmi toutes ces pressions, il ne faut pas sous-estimer le poids des anciens hiérarques du régime Suharto, toujours en place, et surtout, de l'armée, qui, en raison de la *dwifungsi,* dispose d'un pouvoir démesuré au sein de la société indonésienne ; selon les représentants les plus qualifiés de la société civile rencontrés à Jakarta, les problèmes les plus aigus quant à l'établissement d'un pouvoir civil authentique, et à l'instauration d'une réelle démocratie, tiennent à cette puissance disproportionnée de l'ABRI. Force est de constater que les pratiques les plus opaques, les plus brutales et les plus répressives des militaires non seulement n'ont pas disparu, mais n'ont pas même diminué d'ampleur.

Identiquement, l'impunité qui reste de mise pour les auteurs des exactions et des violations des droits de l'Homme est inacceptable et témoigne là encore de la résistance des autorités indonésiennes aux réformes pourtant indispensables, et à l'exigence élémentaire de vérité et de justice dans un pays qui en a cruellement manqué depuis plus de 30 ans.

L'ambiguïté et la duplicité sont donc des caractéristiques marquantes du régime de Habibie, et prévalent notablement s'agissant de la situation au Timor oriental. On ne peut que s'inquiéter de la détérioration de la situation dans le territoire ces derniers mois, contredisant clairement la volonté politique officiellement affichée de rétablir le dialogue et d'arriver à une solution négociée quant au futur statut du territoire. Une fois encore, il semble bien que la manière forte dont les autorités indonésiennes sont coutumières l'emporte ; les exécutions sommaires et les détentions arbitraires ne sont pas moins courantes au Timor sous Habibie que sous Suharto ; rappelons en outre que le nombre de troupes stationnées au Timor Oriental a augmenté en juillet 1998 par rapport à novembre 1997, ce qui est évidemment de mauvais augure. Faut-il rappeler au gouvernement qu'il n'y aura pas de solution politique sans respect inconditionnel des droits de l'Homme ?

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que la confiance envers le gouvernement indonésien ait été largement entamée par la rémanence de comportements et d'attitudes caractéristiques de l'ancien régime. L'attitude du régime avant et pendant les élections prévues en juin 1999 sera décisive. Il est de la plus grande importance que, pour pallier son absence de légitimité populaire, le nouveau régime envoie des signes forts et univoques tant à la société civile qu'à la communauté internationale témoignant de sa volonté de mettre fin à certaines pratiques, d'une part, et de mettre en route, selon un calendrier transparent et respecté, les réformes nécessaires à l'instauration de l'Etat de droit. Le moins que l'on puisse dire est que ces signes aujourd'hui sont inexistants ou largement insuffisants. Il serait en tout état de cause particulièrement sinistre qu'à la paupérisation dramatique de dizaines de millions de personnes s'ajoute la persistance d'une culture de répression, d'impunité et de corruption, qui n'est pas aujourd'hui suffisamment démentie. Rappelons en effet que crise économique et crise politique sont liées, et qu'il n'y saurait y avoir de substantiel progrès dans le domaine économique et social sans réformes substantielles corrélatives dans le domaine politique.

En conclusion, la FIDH

1. *condamne* avec la plus grande vigueur les pratiques répressives des forces armées, et le recours injustifié à la force dont elles se rendent régulièrement coupables,

2. *constate* le caractère superficiel et ambigu des réformes relatives aux droits de l'Homme depuis l'accession de Habibie au pouvoir,

3. *appelle* le gouvernement indonésien à ratifier les textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme (et particulièrement les deux Pactes de 1966) dans les meilleurs délais,

4. *appelle* le gouvernement indonésien à aligner le droit interne sur les normes internationales en la matière et à prendre toutes les dispositions législatives nécessaires à un respect effectif des droits de l'Homme,

5. en particulier, *demande* que soient abrogées dans les plus brefs délais toutes les dispositions de la Constitution et du Code pénal qui, de fait ou de droit, ont permis et permettent encore les pires abus contre les droits de la personne - en premier lieu, la loi anti-subversion et les articles du Code pénal relatifs à la diffamation dans leur formulation présente.

6. *recommande* au gouvernement indonésien de prendre toutes les mesures nécessaires à une réduction du poids de l'armée dans la société indonésienne, notamment l'abolition de la *dwifungsi* et l'abolition de la justice militaire dont le pouvoir doit être transféré à des tribunaux civils, conditions indispensables à l'établissement de la confiance de la population civile à l'égard des autorités,

7. *prend acte* des déclarations des autorités relatives à la séparation de la police et de l'armée, et *demande* qu'une telle division soit réalisée dans les meilleurs délais,

8. *prend acte* de la volonté affichée du gouvernement de lutter contre l'impunité, tout en notant que ces déclarations de bonne intention n'ont pour l'instant qu'un effet négligeable au regard de l'enjeu que constitue l'impunité pour l'avenir du pays.

9. A cet égard, *demande* la formation de commissions d'enquête indépendantes, impartiales et dotées de réels pouvoirs d'investigation, d'interrogation et de contrainte, en particulier sur les disparitions d'activistes politiques et de défenseurs des droits de l'Homme, comme sur la situation au Timor Oriental et les violations massives et systématiques dont le régime indonésien s'est rendu coupable sur le territoire,

10. *prend acte* des déclarations, le 27 janvier 1999, du ministre de l'Information et du ministre des Affaires étrangères de "libérer" le Timor oriental "si la proposition de l'Indonésie (...) d'octroyer un statut spécial au Timor oriental est rejetée", tout en restant très prudent dans l'attente de précisions concernant les modalités pratiques d'un éventuel désengagement de l'Indonésie,

11. *exige* la libération inconditionnelle et immédiate de tous les prisonniers politiques détenus dans tout l'archipel et en particulier au Timor Oriental, et au premier chef Xanana Gusmao.

12. *appelle* le gouvernement à fournir un libre accès aux observateurs étrangers des droits de l'Homme au Timor Oriental,

13. *demande* l'inclusion de représentants timorais dans les négociations relatives au statut de Timor.

14. *engage* l'ONU à faire respecter toutes les résolutions relatives à la situation du Timor Oriental, et en particulier celles de la Commission des droits de l'Homme 1993/97 du 11 mars 1993 et 1997/63 du 16 avril 1997.

Paris, Manille, Février 1999.

Notes :

[1] *Dictionnaire de géopolitique*, sous la direction d'Yves Lacoste. Edition Flammarion, novembre 1993.

[2] Le Pancasila, fondement philosophique et moral de l'Etat indonésien, repose sur cinq principes constitutionnels : *(i)* nationalisme, *(ii)* internationalisme et humanitarisme, *(iii)* démocratie, *(iv)* prospérité et justice sociale, *(v)* croyance en un seul Dieu.

[3] *Cf.* les télégrammes de l'ambassadeur australien à Djakarta, M. Woolcot, rendus publics en Australie, et le compte-rendu d'une réunion de M. Kissinger avec ses collaborateurs du département d'État, le 18 décembre 1975, rendu public dans *The Nation*, New York.

[4] Françoise Cayrac-Blanchard, *Préparatifs de succesion en Indonésie*, Les Etudes du CERI, 1997.

[5] Le nombre de prisonniers politiques libérés varient selon les sources ; l'estimation la plus fiable porte le total à 120, dont 80 à la suite de l'amnistie accordée en mai ; entre 200 et 300 au moins seraient encore incarcérés.

[6] Qui totalisait selon les données fournies par le SBSI plus de 150.000 membres en avril 1998.

[7] A Djakarta, métropole de 10 millions d'habitants, le nombre de pauvres a été multiplié par trois et près de la moitié de la population de l'archipel, selon les organisations internationales, vit actuellement sous le seuil de pauvreté, ce qui correspond au taux de 1976. Peu de temps après son arrivée au pouvoir, le Président Habibie avait déclaré, le plus sérieusement du monde, que la population devait jeûner un jour par semaine pour faire face aux conséquences de cette crise financière, et ne pas obliger le gouvernemement à importer du riz supplémentaire. Selon le *National Planning and Development Board*, le nombre d'enfants sortis de l'école primaire s'élève à 2,8 millions (contre 1,2 million avant la crise) à la mi-1998, et pourrait grimper jusqu'à 8 millions en 1999. Le pourcentage de collégiens est, dans le même temps, tombé de 78% à 58% de la population des 12-15 ans. Parallèlement, le travail des enfants a augmenté dans des proportions similaires.

[8] Président du Golkar et secrétaire d'Etat.

[9] A l'époque Chef des Affaires Politiques dans l'ABRI, aujourd'hui ministre de l'Intérieur.

[10] Au total, durant le mois de novembre, et pour la seule ville de Djakarta, plus de 30 personnes ont été tuées.

[11] Le Gal Prabowo est largement tenu responsable de la violence de la fin du règne de Suharto, dont il est le gendre.

[12] Entretemps, neuf ont été "retrouvés", un a été découvert mort, et l'on reste sans nouvelles des 13 autres.

[13] Déclaration publiée par le quotidien *Media Indonesia*, 24.11.1998.

[14] Par ailleurs, le président Habibie vient de signer un décret présidentiel interdisant aux fonctionnaires d'être membres ou responsables de partis politiques - sous le règne de Suharto, les fonctionnaires étaient obligés de voter pour le Golkar.

[15] Ces " disparus " sont ceux-là mêmes dont la disparition est à l'origine de l'inculpation de Prabowo, et de onze membres des Kopassus.

[16] Discours télévisé du 5 janvier 1999, cité par Reuters.

[17] A laquelle les cinq membres du gouvernement et le Procureur Général, à qui le rapport devait être officiellement remis, n'ont pas assisté, contrairement à ce qui était prévu.

[18] Le terme de " Chinois " fréquemment utilisé est en effet abusif : la très grande majorité des membres de ce groupe sont en effet de nationalité indonésienne, d'origine chinoise.

[19] En août 1998, un juge administratif de Djakarta a en effet condamné le gouvernement pour avoir interdit une formation politique, le PRD.

[20] D'où parfois des situations pour le moins étranges : la mère d'une victime de violation des droits de l'Homme nous a expliqué avoir eu un grand dilemme lors du procès de son fils : étant donné ses ressources limitées, fallait-il opter pour les honoraires d'un avocat, ou pour le " paiement " du juge ? Elle a finalement opté pour le juge. *" Je savais que mon fils n'allait du coup pas pouvoir être vraiment défendu ; mais je me disais que de toute façon cela serait rattrapé par le juge, que j'avais payé "*, nous a-t-elle dit.

[21] Ces deux institutions ont elles-mêmes été sévèrement critiquées pour avoir soutenu indéfectiblement le régime de Suharto, sans imposer de conditionnalité ni politique, ni même, selon leur propre perspective, économique ou financière - alors même que le manque de transparence, la faiblesse du système bancaire indonésien, le népotisme et la corruption du système économique étaient déjà connus. Le FMI et la BM ont ainsi été accusés d'avoir provoqué ou précipité la tourmente économique dans laquelle le pays fut précipité. Cf. K. Richburg, "World Bank chief gets civic lesson in Jakarta", *International Herald Tribune*, 05 janvier 1998.

[22] Communiqué du procureur général en date du 7 décembre 1998.

[23] n° du 28 juillet 1997.

[24] Il s'agit de Tunky Ariwibowo, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, et Mohamad " Bob " Hasan, également ancien ministre du Commerce et de l'Industrie sous le premier gouvernement Suharto et homme d'affaires, proche de l'ex-Président.

[25] Cité par l'AFP, dépêche du 9 décembre 1998.

[26] Texte signé remis à la presse le 3 décembre 1998, rapporté par l'AFP.

[27] Cité par M. Richardson et P. Segal, " Suharto's wealth may all be legal ", *International Herald Tribune*, 21 septembre 1998.

[28] Cf l'article de *Détektiv & Romantica*, dans *Courrier international* du 27 août au 2 septembre 1998. Certains réclament la création de nouvelles provinces, auxquelles serait garantie une large autonomie, afin d'oeuvrer directement au développement local. Ainsi en va-t-il de Yusril Mahendra, directeur d'un nouveau parti politique musulman, le *Partai Bulan Bintang*, qui préconise la division de l'Indonésie en 40 provinces, *"ce qui acccélèrerait le développement et simplifierait le gouvernement"*.

[29] L'Indonésie est en outre le plus grand exportateur de gaz naturel liquide (GPL) du monde, avec une capacité annuelle de près de 30 millions de tonnes, soit 40% du commerce mondial.

[30] Le directeur général pour l'autonomie régionale auprès du ministère de l'Intérieur, Ryaas Rasyid, a ainsi calculé que si la province de Riau ne percevait que 10% des bénéfices tirés de la vente du pétrole extrait de son sol, elle recevrait trois fois plus qu'elle ne le fait à l'heure actuelle de la part de Djakarta. Cité par J. McBeth et M. Cohen, " Loosening the bond ", *Far Eastern Economic Review*, 21 janvier 1999.

[31] Cité par J. McBeth et M. Cohen, " Loosening the bond ", *Far Eastern Economic Review*, 21 janvier 1999.

[32] Cf. à ce sujet L. Lopez, R. Pura et M. Y. Chen, "Hand in glove - How Suharto's circle did well together with Freeport", *Asian Wall Street Journal*, 30 septembre 1998.

[33] Entre autres, les experts estiment que Freeport largue jusqu'à 285.000 tonnes de déchets potentiellement toxiques dans les rivières locales chaque jour, ce qui détruirait au minimum 130 km^2 de forêt vierge.

[34] Selon le rapport de *Oilwatch* (*Les voix de la Résistance - l'exploitation pétrolière dans les pays tropicaux*, 1997), 11 contrats se rapportant à la zone A (couvrant une surface de 34.970 km^2, partagée par l'Indonésie et l'Australie) furent signés en 1991 par les compagnies pétrolières suivantes : Petroz, Marathon, Philips, Woodside, BHP Petroleum, Impex Shell, Sagasco Enterprise, Santas, Korea Petroleum, Pontoon, Emet, Oryx, Hardy Bridge et Nippon Oil. La zone B est administrée par l'Australie et l'Indonésie percevra 16% des bénéfices de l'exploitation pétrolière. La zone C est exclusivement indonésienne et seulement 10% des bénéfices devront être versés à l'entrepreneur. Texaco et Chevron, réunis en joint-venture sous le nom de PT. Amoseas Indonesia, avaient en 1997 exploré huit sites.

[35] *Cf.* G. Defert, *Timor Est, le génocide oublié*, Paris, L'Harmattan, 1992.

[36] La section portugaise de la *Commission Internationale des Juristes* a entamé en janvier 1999 des démarches juridiques en vue de l'ouverture d'une enquête judiciaire à l'encontre de Suharto et de son extradition pour les atrocités commises au Timor Oriental durant son règne. Selon la présidente de la section de la CIJ, Antonio Maria Pereira, *" dans la mesure où le Timor Oriental est légalement sous administration portugaise, un crime commis sur son sol est équivalent à un crime commis au Portugal, ce qui facilite théoriquement la demande d'extradition "*.

[37] Résolution 3485 du 22 décembre 1975.

[38] Cité par une dépêche de la *BBC on line* - World Service, 12 janvier 1999.

[39] Communiqué du 14 août 1998, publié par l'ambassade d'Indonésie en Belgique et Luxembourg.

[40] *Cf.* C. Shiner, " Marchers protest killing in E. Timor ", *Washington Post*, 18 janvier 1998.

[41] La résistance avait attaqué un poste militaire autour des 16-17 novembre et enlevé 13 soldats, alors que deux militaires trouvaient la mort. Par la suite, le mouvement de résistance a libéré 11 de ses prisonniers. De bonne source, on apprend que les deux militaires toujours détenus devraient être libérés très prochainement.

[42] " East Timorese political prisoners - progress report ", rapport publié le 15 octobre 1998.

[43] Les informations sur la situation à Aceh ont toujours été difficiles à obtenir, du fait du statut militaire de la région et des menaces de représailles que faisait peser l'armée sur les familles de victimes si elles venaient à parler.

Annexe 1

Liste des personnes rencontrées

La FIDH a rencontré à Djakarta les autorités suivantes :

M. Ali Alatas, ministre des Affaires Étrangères
M. Muladi, ministre de la Justice
Gal. Syarwan Hamid, ministre de l'Intérieur
M. Aïsha Amini, Président de la première commission du Parlement, chargée des affaires internationales ; et les membres de la commission.
M. Dino Patti Djala, directeur de la section décolonisation au ministère des Affaires étrangères.
Gal Suyono, secrétaire général du ministère de la Défense.
Gal Roesmanhadi, Chef de la Police nationale.
M. Andi Ghalib, procureur général.

Parmi les représentants de la société civile, la FIDH a ainsi rencontré en particulier :

M. Marzuki Darusman, secrétaire général de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH - *Komnas HAM*).
M. Asmara Nababan, responsable de l'Éducation et de l'information sur les droits de l'Homme de la CNDH.
M. Clementino Dos Reis Amaral, responsable du Timor Oriental à la CNDH.
M. Abdurrahman Wahid, Président de la *Nahdlatul Ulama* (NU), premier mouvement musulman du pays.
M. Amien Raïs, secrétaire général de la *Muhammadiyah,* deuxième mouvement musulman d'Indonésie.
M. Xavier do Amaral, Président du gouvernement timorais au moment de l'invasion indonésienne en 1975.
M. Adnan Buyung Nasution, avocat.
M. Tri Agus Siswawihardjo, attaché de presse de Solidamor, ONG spécialisée sur le Timor Oriental.
M. Fernando de Araujo, secrétaire général du Renetil, groupe d'opposition timorais.
M. HJC Princen, directeur de l'Institut pour la défense des droits de l'Homme.
M. Bambang Widjoyanto, directeur de la *Legal Aid Foundation* (LBH), principale ONG nationale de défense des droits de l'Homme.
M. Munir, Vice-président de la LBH, et coordinateur de *Kontras,* ONG spécialisée sur les disparitions.
M. Dadang Trisasongko, avocat au sein de la LBH.
M. Hendardi, directeur exécutif de la *Indonesian Legal Aid and Human Rights Association* (PBHI).
Mlle. Agung Putri, membre de *Elsam,* ONG spécialisée sur le Timor Oriental.
M. Leffygus Malau, secrétaire exécutif du *Solidarity Forum of the People of East Timor.*
M. Cass Evert, membre du département de l'information de PIJAR, ONG spécialisée sur la liberté d'expression.
M. Aniceto Guterres Lopez, secrétaire général de *Yayasan Hak,* principale organisation de défense des droits de l'Homme au Timor Oriental.
Mme. Ratna Sarumpaet, actrice, coordinatrice du *Forum pour la Démocratie.*
M. Pius Lustrilanang, secrétaire général de Siaga (coalition soutenant la candidature d'Amien Rais et Megawati Sukarnoputri) et premier " disparu " à avoir pris publiquement la parole, avant la chute de Suharto.
M. Bambang Wisuto, journaliste politique de *Kompas,* membre de l'AJI, association indépendante de journalistes.
M. Mariadi, membre de l'AJI.
M. Goenawan Muhamad, rédacteur en chef de *Tempo.*
M. Ferry Santoso, membre de l'AJI et de la LBH.
M. Harjono, professeur de droit à l'université Surabaya.

Les membres de la délégation ont également rencontré des victimes de violations de droits de l'Homme, originaires du Timor Oriental, d'Irian Jaya, de Java.

Annexe 2
Carte de l'Indonésie

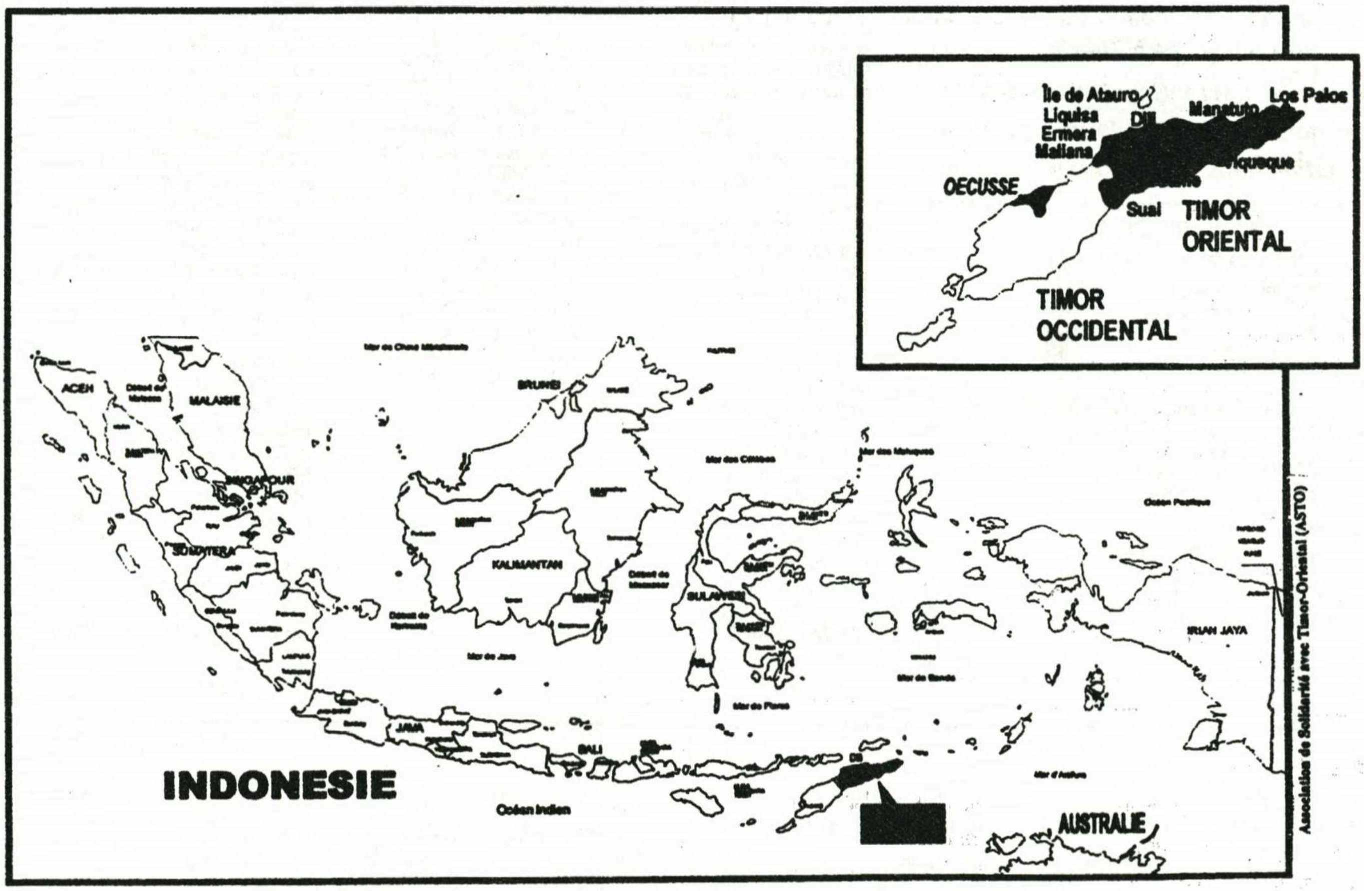
Île de Atauro
Liquisa
Ermera
Maliana
Dili
Manatuto
Los Palos
Viqueque
OECUSSE
Suai
TIMOR
ORIENTAL
TIMOR
OCCIDENTAL
ACEH
MALAISIE
SINGAPOUR
SUMATERA
BRUNEI
KALIMANTAN
SULAWESI
IRIAN JAYA
JAVA
BALI
INDONESIE
Océan Indien
AUSTRALIE

Association de Solidarité avec Timor-Oriental (ASTO)

La FIDH
représente cent cinq ligues ou organisations des droits de l'Homme

La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) est une organisation internationale non-gouvernementale attachée à la défense des droits de l'Homme énoncés par la Déclaration universelle de 1948. Créée en 1922, elle regroupe cent cinq affiliées nationales dans le monde entier. À ce jour, la FIDH a mandaté plus d'un millier de missions internationales d'enquête, d'observation judiciaire, de médiation ou de formation dans une centaine de pays.

ABONNEMENTS
(Francs français et Euro)

La Lettre
France - Europe : 300 FF / 45,73
Membre de Ligue -
Bibliothèque : 250 FF / 38,10
Par avion (hors Europe) : 350 FF / 53,35
Etudiant - Chômeur : 200 FF / 30,48

***La Lettre* et les rapports de mission**
France - Europe : 600 FF / 91,46
Membre de Ligue -
Bibliothèque : 550 FF / 83,84
Par avion (hors Europe) : 700 FF / 106,70
Etudiant - Chômeur : 500 FF / 76,20

Abonnement de soutien : 1000 FF / 152,43

64 affiliées

- ALGÉRIENNE (LADDH)
- ALLEMANDE (ILFM)
- ANDORRANE (LADH)
- ARGENTINE (LADH)
- AUTRICHIENNE (OLFM)
- BAHRAINIE (CDHRB)
- BELGE (FLAMANDE LVM ET FRANCOPHONE LDH)
- BÉNINOISE (LBDDH)
- BIÉLORUSSE (BLHR)
- BISSAU GUINÉENNE (LDH)
- BOLIVIENNE (APDHB)
- BRÉSILIENNE (MNDH)
- BRITANNIQUE (LIBERTY)
- BURKINABÉ (MBDHP)
- BURUNDAISE (ITEKA)
- CAMEROUNAISE (LCDH)
- CENTRAFRICAINE (LCDH)
- CHILIENNE (CODEPU)
- COLOMBIENNE (CCA)
- CONGOLAISE-RDC (ASADHO)
- CROATE (CCHR)
- ÉGYPTIENNE (EOHR)
- ESPAGNOLE (LEDH)
- FINLANDAISE (FLHR)
- FRANCAISE (LDH)
- GRECQUE (LHDH)
- GUATEMALTÈQUE (CDHG)
- GUINÉENNE (OGDH)
- HONGROISE (LHE)H)
- IRANIENNE (LIDH en exil)
- IRLANDAISE (ICCL)
- ISRAÉLIENNE (ACRI)
- ITALIENNE (LIDH)
- IVOIRIENNE (LIDHO)
- KENYANNE (KHRC)
- MALIENNE (AMDH)
- MALTAISE (AMDH)
- MAROCAINE (OMDH)
- MAURITANIENNE (AMDH)
- MEXICAINE (LIMEDDH)
- MOZAMBIQUE (LMDH)
- NÉERLANDAISE (LVRM)
- NICARAGUAYENNE (CENIDH)
- NIGERIANNE (CLO)
- NIGÉRIENNE (ANDDH)
- PAKISTANAISE (HRP)
- PALESTINIENNE (PCHR)
- PÉRUVIENNE (APRODEH)
- PHILIPPINES (PAHRA)
- PORTUGAISE (CIVITAS)
- QUÉBECOISE (LDL)
- ROUMAINE (LADO)
- RWANDAISE (CLADHO)
- SALVADORIENNE (CDHES)
- SÉNÉGALAISE (ONDH)
- SOUDANAISE (SHRO)
- SUISSE (LDH)
- SYRIENNE (CDF)
- TCHADIENNE (LTDH)
- TOGOLAISE (LTDH)
- TUNISIENNE (LTDH)
- TURQUE (IHD Ankara)
- VIETNAMIENNE (CVDH en exil)
- YOUGOSLAVE (CHR)

et 41 correspondantes

- ALGÉRIENNE (LADH)
- ARGENTINE (CELS)
- ARMÉNIENNE (ACHR)
- BOUTHANAISE (PFHRB)
- BULGARE (LBDH)
- CAMBODGIENNES (ADHOC et LICADHO)
- CHILIENNE (CCDH)
- COLOMBIENNE (CPDH)
- CONGOLAISE (OCDH)
- CONGOLAISES-RDC (GROUPE LOTUS et LDH)
- DJIBOUTIENNE (ADDL)
- ÉCOSSAISE (SCCL)
- ESPAGNOLE (APDH)
- ÉTHIOPIENNE (EHRC)
- IRLANDAISE (NORD) (CAJ)
- JORDANIENNE (JSHR)
- KOSSOVARDE (CDHR)
- LAOTIENNE (MLDH)
- LETTONNE (CDH)
- LIBANAISES (FDDHDH et ALDH)
- LIBERIENNE (LWHR)
- LITHUANIENNE (LAHR)
- MAROCAINE (AMDH)
- MAURITANIENNE (LMDH)
- MEXICAINE (CMDPDH)
- MOLDAVE (LADOM)
- PALESTINIENNE (LWESLS)
- PERUVIENNE (CEDAL)
- POLONAISE (LPOPC)
- RUSSES (CRDH ET CC)
- RWANDAISES (LIPRODHOR et ADL)
- SUD AFRICAINE (HRCSA)
- TURQUES (IHD Diyarbakir et HRFT)
- YÉMÉNITE (OPHR)
- ZIMBABWENNE (ZIMRIGHTS)

La Lettre

est une publication de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), fondée par Pierre Dupuy.

Elle est envoyée aux abonnés, aux organisations membres de la FIDH, aux organisations internationales aux représentants des Etats et aux médias.

Elle est réalisée avec le soutien de Mécénat Carrefour, la Fondation de France, la Fondation Un Monde par Tous et la Caisse des dépôts et consignations.

17, passage de la Main d'Or - 75011 - Paris - France
CCP Paris : 76 76 Z
Tel : (33-1) 43 55 25 18 / Fax : (33-1) 43 55 18 80
E-mail : fidh@csi.com/Site Internet : http://www.fidh.imaginet.fr

Directeur de la publication : Patrick Baudouin
Rédacteur en Chef : Antoine Bernard
Secrétaire de rédaction : Isabelle Plissonneau
Imprimerie de la FIDH
Dépôt légal février 1999 - Commission paritaire N° 65412
ISSN en cours
Fichier informatique conforme à la loi du 6 janvier 1978
(Déclaration N° 330 675)

prix : 25 FF / 2,28 Euro